

**CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 24 mai 2013**

Secrétariat Général

**service affaires juridiques, marchés publics,  
secrétariat de séances, documentation****N° 2013.05.2****OBJET :****Convention relative à la mutualisation de l'approvisionnement  
en carburants entre le service départemental d'incendie  
et de secours de la Haute-Marne et le conseil général****Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32****Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIION, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17****Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Bernard GENDROT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Jean LIPP, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1424-1 et L.1424-35-1,

Vu l'article 35 du code des marchés publics,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

Considérant la demande du service départemental d'incendie et de secours en date du 7 mai 2013,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 26 voix Pour**

**DECIDE**

- d'approuver les termes de la convention relative à la mutualisation de l'approvisionnement en carburants entre le service d'incendie et de secours de la Haute-Marne et le conseil général,
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président du conseil général, à la signer.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>



## Convention relative à la mutualisation de l'approvisionnement en carburants entre le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Marne et le conseil général de la Haute-Marne

### **Entre d'une part :**

Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Marne, 40 bis avenue Foch - BP 576 - 52012 CHAUMONT Cedex, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération du \_\_\_\_\_, ci-après désigné sous le terme « le SDIS »,

### **et d'autre part**

Le conseil général de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny - CS 62127 – 52905 CHAUMONT Cedex 9, représenté par son premier Vice-Président, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du 24 mai 2013, ci-après désigné sous le terme « le conseil général »,

Vu les articles L.1424-1 et L.1424-35-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 35 du code des marchés publics,

Considérant la demande du SDIS en date du 7 mai 2013,

### **Il est convenu ce qui suit :**

## **Préambule**

Le SDIS a conclu un marché à bons de commande, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014, relatif à l'approvisionnement en carburants de ses véhicules. L'un des lots géographique de ce marché, portant sur le secteur de Chaumont-Bologne-Biesles, a été attribué à la société exploitant la station-service Avia à Chaumont.

Cette société a informé le SDIS, le 7 mai 2013, qu'elle cesserait son activité de vente de carburants à compter du 16 mai 2013, dénonçant ainsi le marché qui lui a été attribué.

En conséquence, considérant l'urgence et la nécessité, notamment pour les véhicules d'intervention du centre de secours principal de Chaumont, de disposer de la continuité d'un approvisionnement en carburants pour l'exercice de ses missions de secours et de lutte contre l'incendie, le SDIS a sollicité le concours du conseil général, qui a accepté, afin d'utiliser les pompes à carburants dont il dispose au centre technique départemental à Chaumont, dans l'attente de la conclusion d'une convention plus globale relative à l'entretien des véhicules du SDIS au CTD devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **Article 1 : objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de la mutualisation de l'approvisionnement en carburants établi entre le SDIS et le conseil général.

## **Article 2 : modalités pratiques de la mutualisation**

Le SDIS est autorisé par le conseil général à utiliser les pompes à carburants sises au centre technique départemental de Chaumont à compter de la signature conjointe de la présente convention.

Cette utilisation permettra aux véhicules du centre de secours principal de Chaumont, ainsi qu'aux véhicules de l'état-major du SDIS, de s'approvisionner en carburants pour les besoins du service.

Des cartes d'approvisionnement seront allouées au SDIS et permettront d'établir mensuellement le volume distribué à son usage.

Le SDIS pourra s'approvisionner en gazole et en super sans plomb (indice d'octane 98).

Pour accéder au centre technique départemental, notamment la nuit et les week-ends, le conseil général mettra à disposition des badges d'accès permanent sous la responsabilité d'un référent désigné par le directeur départemental du SDIS.

## **Article 3 : modalités financières de la mutualisation**

Le conseil général (centre technique départemental) établira mensuellement un état financier correspondant au volume distribué au SDIS durant le mois écoulé.

Le prix sera calculé et facturé sur la base du prix au litre établi dans les conditions au marché du conseil général en vigueur.

La première facturation interviendra le 30 juin 2013.

#### **Article 4 : durée et validité**

La présente convention est valable à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2013.

Elle pourra être reconduite par voie d'avenant, pour une nouvelle période correspondant à la durée maximale du marché conclu par le conseil général en matière d'approvisionnement en carburants.

#### **Article 5 : modification de la convention**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant signé des deux parties.

#### **Article 6 : résiliation de la convention**

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

Tous les badges d'accès et cartes de carburants seront restitués par le SDIS au conseil général.

#### **Article 7 : règlement des litiges**

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable au litige, préalablement à la saisine du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

**Le Président du service départemental  
d'incendie et de secours  
de la Haute-Marne**

**Le Premier Vice-Président  
du conseil général de la Haute-Marne**

**Bruno SIDO**

**Gérard GROSLAMBERT**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction des Ressources Humaines

**pôle recrutement, mobilité,  
développement des compétences**

**N° 2013.05.3**

**OBJET :**

**Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Christian DUBOIS, M. Bernard GENDROT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1er de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 11 mars 2013,

Considérant les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 26 voix Pour**

**DECIDE**

- d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

En fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, le programme proposé ci-après détermine les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives.

25 agents contractuels sont concernés par ce dispositif : 24 agents sont positionnés actuellement sur des postes permanents de la collectivité et un agent contractuel bénéficie d'un congé de mobilité.

Certains d'entre eux pourront accéder à la titularisation sans concours, d'autres feront l'objet d'une sélection professionnelle, conformément aux critères fixés par la loi du 12 mars 2012 et son décret d'application.

Le programme pluriannuel ainsi présenté se déroulera sur trois années : 2013, 2014 et 2015.

### 1) Accès aux recrutements réservés sans concours

Si les agents candidats à l'intégration dans le premier grade des cadres d'emplois de catégorie C, accessibles sans concours, n'ont pas à être auditionnés par la commission d'évaluation professionnelle créée pour procéder à la sélection professionnelle, ils doivent être mentionnés dans le programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire.

Le plan pluriannuel définit le nombre d'emplois ouverts et les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés, lesquelles prennent notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois.

Année de recrutement réservé	Cadres d'emplois/grades	Nombre d'emplois ouverts	Conditions dans lesquelles les recrutements réservés sans concours seront opérés
2013	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe (personnel d'entretien : contrats reposant sur l'arrêt Berkani – Tribunal des Conflits, arrêt du 25 mars 1996)	10	entretien individuel avec la direction des ressources humaines et le responsable de service concerné.

### 2) Accès au dispositif de sélection professionnelle

Les sessions de sélections professionnelles constituent un mode de recrutement permettant de valoriser les acquis professionnels.

Une commission d'évaluation professionnelle sera chargée d'apprécier l'aptitude des candidats à exercer les missions du cadre d'emplois auquel la sélection professionnelle donne accès.

Chaque commission sera composée de :

- l'autorité territoriale ou la personne qu'elle désignera,
- un fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la catégorie hiérarchique dont relève le cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès,

- une personnalité qualifiée (Président de la commission) désignée par le Président du centre de gestion.

La commission d'évaluation professionnelle procèdera à l'audition des candidats à partir d'un dossier remis par ceux-ci au moment de leur inscription (lettre de candidature, curriculum vitae complété de tout élément permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat – diplômes, attestations de stage etc.).

Le point de départ des exposés des candidats portera sur les acquis de l'expérience professionnelle.

A l'issue des auditions, la commission dressera la liste des candidats aptes à être intégrés dans le grade du cadre d'emplois concerné.

Le Président du conseil général procèdera à la nomination correspondante au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le recrutement est organisé.

**Echéancier des sélections professionnelles en 2014 et 2015 :**

Année de recrutement réservé	Cadres d'emplois / grades	Nombre d'emplois ouverts
2014	technicien	1
	technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	3
	agent de maîtrise	1
	assistant médico-technique de classe normale	1
	assistant socio-éducatif	1
2014 ou 2015	attaché	3
	ingénieur	1
	conseiller socio-éducatif	1
	rédacteur	3

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction des Ressources Humaines	
<b>pôle recrutement, mobilité, développement des compétences</b>	<b>N° 2013.05.4</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Recrutement d'un responsable du service communication</b>	

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIOT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Bernard GENDROT, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 - 3 - 2°,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 , portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

Considérant la déclaration de vacance de poste,

Considérant l'absence de candidature d'agent fonctionnaire,

Considérant que les besoins du service nécessitent obligatoirement le recrutement d'un cadre doté de compétences et d'une expérience confirmée dans les domaines de l'information et de la communication,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 28 voix Pour**

**DECIDE**

- d'autoriser le recrutement d'un attaché territorial non titulaire pour le poste de responsable du service communication, dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, puisque ce poste ne peut être pourvu dans les conditions habituelles, faute de candidature d'agents titulaires.

**Motif du recrutement :**

Malgré la déclaration de vacance de poste, ce poste n'a pu être pourvu dans les conditions habituelles. Par conséquent, le recrutement d'un agent non titulaire est aujourd'hui justifié par les besoins du service nécessitant obligatoirement des compétences et une expérience confirmée dans le domaine de la communication et de l'information.

**Nature des fonctions :**

Le responsable du service communication propose, conçoit et organise les plans et actions de communication du conseil général dans le domaine institutionnel. Par ailleurs, en étroite collaboration avec des partenaires publics et privés importants, tels que la maison départementale du tourisme, il élabore des propositions pour la promotion de la destination touristique « Haute-Marne » (Langres, lac du Der ...) et des projets phares du Département (Mémorial Charles-de-Gaulle, station Animal'Explora, château du Grand Jardin de Joinville). En étroite collaboration avec le SDIS, il étudie et réalise des opérations de communication, notamment pour développer le volontariat. Il impulse, supervise, coordonne les travaux des six membres du service et manage l'équipe.

Dans le cadre de la publication du magazine « Ligne Directe », il propose des aménagements à la ligne éditoriale et veille à sa bonne mise en œuvre. En outre, il participe à la rédaction du magazine et anime l'équipe des pigistes.

Il est le garant de la cohérence et la complémentarité des publications (textes, vidéos, sites Internet) entre le conseil général et ses organismes partenaires.

Il organise et suit les opérations de communication événementielle (salons, inaugurations...) qui permettent de développer la notoriété du territoire haut-marnais et/ou de l'institution départementale.

Le responsable du service communication assiste également le directeur de cabinet en matière de relations presse.

**Niveau de recrutement :**

Catégorie A. Il sera fait référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Titulaire au minimum d'un bac + 4 et expérience confirmée dans les domaines de l'information et de la communication.

**Niveau de rémunération :**

Au regard de l'expérience et des qualifications souhaitées, l'agent sera rémunéré sur la base du 10<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché territorial correspondant à l'indice brut 703 (indice majoré 584) avec indexation sur l'augmentation du traitement des fonctionnaires et assorti du régime indemnitaire y afférant.

**Durée de l'engagement :**

Trois ans.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  - la télétransmission en Préfecture le  - la publication le	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction de l'Environnement et de l'Agriculture

**service environnement**

**N° 2013.05.6**

**OBJET :**

**Fonds départemental pour l'environnement : attribution de subventions**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRION, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n° II-5 en date des 8 et 9 décembre 2005, décidant la création du fonds départemental pour l'environnement ou FDE,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012, décidant de l'inscription d'une autorisation de programme de 2 000 000 € pour le fonds départemental pour l'environnement,

Vu l'avis favorable, émis par la 11e commission, au cours de sa réunion du 3 mai 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 27 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer sur le FDE les subventions détaillées dans le tableau en annexe, qui représentent un engagement financier de **83 287 €** (imputations budgétaires 204142//61, 204141//64 et 204142//64).

L'inscription des crédits de paiement nécessaires pour couvrir ces engagements sera proposée au vote de l'assemblée, au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ENVIRONNEMENT (FDE)

FDE 2013 EAU et ASSAINISSEMENT	
Crédits inscrits (AP)	2 000 000,00 €
Engagements	279 054,00 €
Disponible	1 720 946,00 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>83 287,00 €</b>
Reste disponible	1 637 659,00 €

**Commission permanente du 24 mai 2013**

COLLECTIVITÉ	NATURE DES TRAVAUX <i>(libellé de la tranche)</i>	MONTANT DES TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX
Communauté de communes de la vallée du Rognon	Travaux de mise en sécurité des berges du camping d'Andelot-Blancheville	115 640,00 €	115 640,00 €	30%
GRENANT	Remplacement des branchements en plomb 3 <sup>e</sup> tranche - travaux en domaine public	11 355,00 €	11 355,00 €	20%
	Remplacement des branchements en plomb 3 <sup>e</sup> tranche - travaux en domaine privé	3 150,00 €	3 150,00 €	10%
ROLAMPONT	Création de réseaux séparatifs rue du Voisin - uniquement partie EU + frais annexes au prorata	111 924,00 €	19 235,00 €	20%
SAVIGNY	Reprise de cuvelage du château d'eau	17 785,00 €	17 785,00 €	20%
SMIAH de la vallée de la Meuse	Étude de définition pour l'aménagement de la source de la Meuse	86 397,00 € TTC	86 397,00 €	20%
SMIAH de la vallée de la Meuse	Programme d'entretien 2013 : du pont de Lénizeul au pont de Levécourt	58 762,00 € TTC	58 762,00 €	30%
Syndicat d'extension adduction d'eau de Colombey-les-Deux-Églises	Remplacement de 200 ml de canalisation pour l'alimentation du réservoir de Rizaucourt	16 024,00 €	16 024,00 €	10%
SIAEP de Maizières-Guindrecourt-Sommermont	Renouvellement d'une canalisation d'eau potable à Guindrecourt-aux-Ormes	8 459,00 €	8 459,00 €	10%
VERSEILLES-le-BAS	Installation d'une désinfection eau brute (pompe à chlore alimentée par panneaux photovoltaïques)	6 247,02 €	6 247,02 €	20%
<b>INCIDENCE TOTALE</b>				

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction de l'Environnement et de l'Agriculture

**service environnement**

**N° 2013.05.7**

**OBJET :**

**Approbation de la convention d'objectifs en  
faveur de l'association "Aux sources du parc"**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération n° II-6 du 7 décembre 2012 décidant de l'inscription d'un crédit de 518 600 € au chapitre 65 pour l'aide aux partenaires et chambres consulaires,

Considérant la demande de soutien de l'association "Aux sources du parc" pour la promotion de la création d'un parc naturel régional sur les territoires de la Haute-Saône, des Vosges et de la Haute-Marne,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 27 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer à l'association « aux sources du parc » une participation du département de la Haute-Marne d'un montant de **2 755,20 €**,
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le crédit nécessaire sera prélevé sur le compte 6568//731.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION « Aux Sources du Parc » 2013-2014

**Entre la Région Lorraine**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre MASSERET, dûment habilité à l'effet de signer la présente par décision de la commission permanente du Conseil régional de Lorraine n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,  
Sis 1 Place Gabriel Hocquard – CS 81004 – 57000 METZ  
Dénommé ci-après « **la Région Lorraine** »

**Et la Région Champagne-Ardenne**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul BACHY, dûment habilité à l'effet de signer la présente par décision de la commission permanente du Conseil régional de Champagne-Ardenne n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,  
Sis 5 rue de Jéricho - 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex  
Dénommé ci-après « **la Région Champagne-Ardenne** »

**Et la Région Franche-Comté**, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, dûment habilitée à l'effet de signer la présente par décision de la commission permanente du Conseil régional de Franche-Comté n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,  
Sis 4 Square Castan - 25031 BESANCON Cedex  
Dénommé ci-après « **la Région Franche-Comté** »

**Et le Conseil Général des Vosges**, représenté son Président, Monsieur Christian PONCELET, dûment habilité à l'effet de signer la présente par décision de la commission permanente du Conseil général des Vosges n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,  
Sis 8 rue de la Préfecture – 88088 ÉPINAL Cedex 9  
Dénommé ci-après « **le Conseil général des Vosges** »

**Et le Conseil Général de la Haute-Marne**, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité à l'effet de signer la présente par décision de la commission permanente du Conseil général de la Haute-Marne n° \_\_\_\_\_ en date du 24 mai 2013,  
Sis 1 rue du Commandant Hugueny CS 62127 – 52905 CHAUMONT Cedex 9  
Dénommé ci-après « **le Conseil général de la Haute Marne** »

**Et le Conseil Général de la Haute-Saône**, représenté par son Président, Monsieur Yves KRATTINGER, dûment habilité à l'effet de signer la présente par décision de la commission permanente du Conseil général de la Haute-Saône n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,  
Sise 23 rue de la préfecture, BP 20 349,70006 VESOUL Cedex  
Dénommé ci-après « **le Conseil général de la Haute-Saône** »

**Et l'association « Aux Sources du Parc »**, représentée par son Président, Monsieur Fabrice CAHEZ, dont le siège est à la Maison de la Nature de Tignécourt 88320

**Il est convenu ce qui suit :**

## **Préambule**

---

L'association « Aux Sources du Parc » créée le 22 décembre 2009 a pour objet de promouvoir la création d'un parc naturel régional (PNR) assis sur les territoires du Nord-Ouest de la Haute-Saône, du Sud-Ouest des Vosges et de la Haute-Marne et trois régions (Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine).

En vertu, d'une part, des compétences légales des Régions en matière d'aménagement du territoire et de création des parcs naturels régionaux, et d'autre part, de l'impact d'une telle initiative pour les Conseils Généraux en matière d'attractivité et de dynamique territoriale, l'association sollicite leur soutien dans sa démarche.

Dans ce contexte, les Conseils Régionaux de Champagne-Ardenne, de Franche-Comté et de Lorraine ainsi que les Conseil Généraux de la Haute-Saône, des Vosges et de la Haute-Marne, décident de soutenir l'association dans sa réflexion sur l'opportunité de création d'un PNR sur le territoire mentionné.

L'association « Aux Sources du Parc » doit fournir les éléments pour permettre aux Régions et aux Départements :

- d'apprécier l'adéquation entre l'outil « Parc Naturel Régional », le territoire et son projet (périmètre notamment),
- d'apprécier la volonté locale de s'engager dans une telle démarche,

## **Article 1<sup>er</sup> : objet de la convention**

---

La présente convention a pour objet de définir les objectifs à atteindre par l'association d'ici deux ans et les modalités du partenariat technique et financier entre l'association, les Régions et les Départements.

## **Article 2 : objectifs à atteindre par l'association**

---

L'association « Aux Sources du Parc » a pour objet la promotion de la création d'un PNR. Pour cela, elle doit ébaucher un projet de territoire et démontrer la pertinence de l'outil PNR pour son développement.

Il lui revient de :

- conduire la concertation locale de manière à cerner précisément la motivation des acteurs et recueillir leur avis sur une démarche de préfiguration,
- proposer une définition du périmètre en s'appuyant sur des éléments précis de la biogéographie ; pour cela, l'association doit établir un pré-diagnostic socio-économique et un pré-diagnostic sur les patrimoines naturels, paysagers et culturels qui étayera ses choix,
- inventorier et analyser les atouts et les richesses afin de justifier le caractère remarquable du territoire pour les régions concernées (intérêts des patrimoines naturels, paysagers, culturels, ...),
- inventorier et analyser les faiblesses, les pressions et les menaces qui pèsent sur le territoire,
- proposer une organisation des collectivités du territoire faisant apparaître les rôles des uns et des autres, communes, communautés de communes, pays, ...
- faire des propositions d'actions de préfiguration démontrant la capacité de l'association :
  - o à mobiliser les acteurs locaux
  - o à concilier les objectifs de protection et de développement du territoire
  - o à développer l'attractivité du territoire

Ces éléments doivent constituer un dossier technique étayé et apporter l'argumentaire justifiant l'adéquation d'un outil PNR sur ce territoire.

Le dossier répondra en particulier aux critères fixés dans le code de l'environnement :

- « la qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentent pour les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportent un intérêt reconnu au niveau national »,
- « le territoire est délimité de façon cohérente et pertinente au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés ».

Le dossier doit mentionner également les éléments à approfondir en termes de connaissances du territoire.

### **Article 3 : engagements de l'association**

---

#### **3.1. Réalisation des objectifs**

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre les démarches et investigations nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à l'article 2,
- utiliser tous les leviers à sa disposition,
- associer les Régions et les Départements à ses travaux notamment les associer à la relecture du cahier des charges pour la réalisation de l'étude d'opportunité,
- informer les Régions et les Départements immédiatement et par écrit, de toutes difficultés ou de tous retards dans la réalisation des objectifs.

### 3.2. information et contrôle

L'association s'engage à :

- intégrer graphiquement le logo des Régions Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine, des Départements de Haute-Saône, des Vosges et de la Haute-Marne selon leur charte graphique, à tous les supports utilisés,
- soumettre un exemplaire de chaque support aux trois Régions et aux trois Départements, préalablement à sa diffusion.

L'Association s'engage à faciliter le contrôle des Régions et des Départements, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

Sur simple demande des collectivités, l'Association devra leur communiquer dans un délai d'un mois à compter de la demande, tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles. Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à leur communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, l'Association devra informer les collectivités des modifications intervenues dans ses statuts.

Au plus tard, le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, l'Association transmettra à chaque collectivité, après leur approbation, les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe) certifiés.

L'Association présentera un état financier retraçant la réalisation du budget prévisionnel relatif aux actions mentionnées à l'article 2. Ce document qui devra être produit au plus tard cinq mois après la clôture de l'exercice devra décrire les méthodes d'affectation retenues et notamment justifier les clefs de répartition des charges.

Les justificatifs seront transmis par l'association aux adresses suivantes :

Monsieur le Président Conseil Régional de Lorraine Pôle de l'Ecologie 1 Place Gabriel Hocquard – BP 81004 57 036 METZ Cedex 1	Monsieur le Président Conseil Régional de Champagne-Ardenne Direction de l'aménagement du territoire 5 rue de Jéricho 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex
Madame la Présidente Conseil Régional de Franche-Comté 4 Square Castan 25031 BESANCON Cedex	Monsieur le Président Conseil Général des Vosges Hôtel du Département 8 rue de la Préfecture 88088 EPINAL Cedex 09
Monsieur le Président Conseil Général de la Haute-Saône Hôtel du Département 23 rue de la Préfecture 70006 VESOUL Cedex	Monsieur le Président Conseil Général de la Haute-Marne Hôtel du Département 1 rue du Commandant Hugueny CS62127 52905 CHAUMONT Cedex 09

#### **Article 4 : engagements des Régions Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine**

Les Régions Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine s'engagent, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions visées à l'article 3, à attribuer à l'association une subvention pour le poste de chargé de mission et la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité.

Les conditions de versement de chacune des Régions seront définies dans des conventions financières particulières.

Les Régions imposent un minimum de 20% de contribution locale (communes et EPCI) hors bénévolat et demandent la présentation du programme de travail prévisionnel.

Pour la Région Franche-Comté, la subvention du poste de chargé de mission est annualisée. Le paiement aura lieu sur présentation du bilan quantitatif et qualitatif de l'action.

#### **Article 5 : engagements des Départements**

Les Départements des Vosges, de la Haute Saône et de la Haute Marne s'engagent, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions visées à l'article 3, à soutenir la faisabilité d'un Parc naturel régional sur le territoire mentionné au préambule, par l'attribution d'une subvention.

Cette subvention portera sur les dépenses d'ingénierie du projet.

Un autofinancement de 20% minimum, constitué des contributions des communes et EPCI est requis.

Les conditions de versement du Conseil général des Vosges seront définies par arrêté. Les conditions de versement de l'aide attribuée par le Conseil général de la Haute-Saône et le Conseil général de la Haute Marne seront précisées lors de la notification de l'aide.

La subvention est annualisée et le paiement du solde annuel interviendra sur présentation d'un bilan technique et financier, qualitatif et quantitatif de l'action, avant le 30 novembre de chaque année.

#### **Article 6 : suivi de la convention – Avenant - Analyse des Résultats**

Le suivi de la présente convention est exercé conjointement par les Présidents des Conseils Régionaux de Franche-Comté, de Lorraine et de Champagne-Ardenne, les Présidents des Conseils Généraux des Vosges, de la Haute-Marne et de la Haute-Saône, et le Président de l'association ou leurs représentants respectifs.

Un comité de suivi composé des représentants des signataires se réunit au moins deux fois par an pour examiner le bilan qualitatif et quantitatif des actions menées.

Toute modification qui pourrait intervenir au cours de l'application de la présente convention donnera lieu à un avenant approuvé entre les parties signataires

Toutefois, pour les ajustements mineurs et d'un commun accord entre les signataires, des modifications peuvent être apportées sans qu'il soit nécessaire de les finaliser par avenant.

Six mois avant la fin de la convention, une analyse des résultats obtenus est établie dans le cadre d'un comité de pilotage rassemblant les signataires de la présente convention. Seront examinés les critères relatifs à :

- la détermination et l'adhésion des communes et des communautés de communes à la démarche et à leur implication dans le financement du projet,
- la cohérence et la pertinence du périmètre retenu,
- l'évaluation de la qualité des patrimoines et des paysages du territoire en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur,
- l'adéquation de l'outil Parc avec le projet proposé,
- l'adéquation du projet avec les autres démarches d'aménagement du territoire et diverses contractualisations avec les territoires concernés

### **Article 7 : sanctions pécuniaires**

---

Les Régions et les Départements se réservent le droit de ne pas verser la subvention et/ou de faire mettre en recouvrement par les Payeurs régionaux et départementaux, sur présentation d'un titre de recette, tout ou partie de la subvention versée dans les hypothèses suivantes :

- en cas de manquement total ou partiel de l'association à l'un quelconque des engagements et obligations issus de la présente,
- en cas d'inexactitude sur les justifications fournies et les déclarations faites par l'association aux Régions et /ou aux Départements

### **Article 8 : résiliation**

---

La présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par l'association d'une obligation ; ceci après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception précisant les engagements non respectés et restée infructueuse après un délai de quinze jours.

La mise en œuvre des dispositions visées à l'article 7 entraîne la résiliation de plein droit et sans indemnité de la présente convention.

### **Article 9 : durée de la convention**

---

La présente convention prend effet dès sa notification et reste valable sur une durée de deux ans.

L'association dispose de six mois avant la fin de la convention pour organiser un comité de pilotage chargé de statuer sur la suite de la démarche.

**Article 10 : attribution de juridiction**

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente convention, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable du litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Document établi en sept exemplaires originaux.

À ..... le

le Président du Conseil  
régional de Lorraine

le Président du Conseil  
régional de  
Champagne-Ardenne

La Présidente du Conseil  
régional de Franche-Comté

**Jean-Pierre MASSERET**

**Jean-Paul BACHY**

**Marie-Guite DUFAY**

le Président du Conseil  
général des Vosges

le Président du Conseil  
général  
de la Haute-Marne

le Président du Conseil  
général de la Haute-Saône

**Christian PONCELET**

**Bruno SIDO**

**Yves KRATTINGER**

le Président de l'association  
Aux Sources du Parc

**Fabrice CAHEZ**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**service aides aux communes**

**N° 2013.05.8**

**OBJET :**

**Répartition et utilisation des recettes procurées par le produit des amendes de police relatif à la circulation routière**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRION, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2334-11 et R.2334-12,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

VU le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Marne en date du 10 avril 2013, notifiant le produit des amendes de police relatives à la circulation routière (répartition du produit 2012),

VU l'avis favorable de la 11e commission réunie le 3 mai 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT que le produit des amendes de police relatif à la circulation routière fait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales et sert à financer des opérations d'amélioration des transports en commun et de la sécurité routière,

CONSIDÉRANT que pour le Département de la Haute-Marne la dotation à répartir en 2013 s'élève à 299 786 €, à laquelle il faut ajouter 34 011 € correspondant au reliquat d'opérations annulées ou réduites, soit une dotation totale de 333 797 € à répartir en 2013,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 27 voix Pour**

**DECIDE**

- de prononcer la réduction ou l'annulation des subventions attribuées au titre des amendes de police, dont les caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-annexé, pour un montant de 34 011 € ;
- de réaffecter ce montant au produit à répartir pour l'année 2013 ;
- d'attribuer, au titre des amendes de police, les subventions figurant dans le tableau ci-annexé pour un montant total de **333 797 €**, correspondant à la somme des recettes provenant du produit de l'année 2012 et des reliquats réaffectés.

<b><u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité</b>	
<b><u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u></b>  - la télétransmission en Préfecture le  - la publication le	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

**REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2013

COMMUNE	LIBELLÉ OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION
ARBOT	Création d'une place communale avec stationnement de véhicules	10 487 €	10 487 €	20%	2 097 €
ARC-en-BARROIS	Aménagement paysager du Jardin d'Alice (itinéraire cantine-école)	49 796 €	49 796 €	20%	9 959 €
ARC-en-BARROIS	Mise en sécurité de la ruelle du Moulin (itinéraire cantine-école)	18 320 €	18 320 €	20%	3 664 €
BANNES	Aménagements sécuritaires à l'entrée du village rue de la Liez	60 640 €	60 640 €	20%	12 128 €
BAYARD-sur-MARNE	Agrandissement et réfection du parking de la salle Pierre CHATEL	9 795 €	9 795 €	20%	1 959 €
CHANCENAY	Signalisation routière pour l'amélioration de la sécurité	8 707 €	8 707 €	20%	1 741 €
CHANCENAY	Création d'un parking rue de la Fontaine	32 232 €	32 232 €	20%	6 446 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINT-BLIN	Création de trottoirs au lieu dit "Gare de Saint-Blin"	14 370 €	14 370 €	20%	2 874 €
DAMPIERRE	Aménagement de voirie rue du Patis (1 <sup>re</sup> tranche)	332 844 €	166 422 €	20%	33 284 €
DANCEVOIR	Aménagement et création de trottoirs rue de la Rieppe	18 418 €	18 418 €	20%	3 683 €
ÉPIZON	Aménagement de la traversée du village - RD 25 (1 <sup>re</sup> tranche)	774 668 €	498 965 €	20%	99 793 €
FRONVILLE	Création d'un parking suite à l'acquisition d'un hangar agricole	125 605 €	125 605 €	20%	25 121 €
HEUILLEY-le-GRAND	Aménagement de la place du village (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	109 654 €	31 959 €	20%	6 391 €
HUMBERVILLE	Aménagement du parking de la mairie	10 140 €	10 140 €	20%	2 028 €
JOINVILLE	Divers aménagements sécuritaires - Avenue de Lorraine, Rue des Capucins et Ruelle des Ursulines	263 368 €	158 304 €	20%	31 660 €
MARANVILLE	Aménagement d'un passage protégé rue des Tilleuls	18 839 €	18 839 €	20%	3 767 €
MONTIER-en-DER	Mise en sécurité et création d'un cheminement piéton - Avenue de Lorraine (tranche 2 et 3)	98 964 €	98 964 €	20%	19 792 €
MONTREUIL-sur-BLAISE	Aménagement sécuritaire sur la RD 192 dans la traversée du village	6 910 €	6 910 €	20%	1 382 €
PONT-la-VILLE	Implantation de trois radars pédagogiques sur les RD 105 et RD6	9 221 €	9 221 €	20%	1 844 €
RANCONNIÈRES	Création de trottoirs rue du château d'eau	7 476 €	7 476 €	20%	1 495 €
ROCHES-sur-MARNE	Aménagement et sécurisation de l'entrée de l'école maternelle et accessibilité pour les personnes handicapées	30 560 €	30 560 €	20%	6 112 €
ROLAMPONT	Aménagement de la rue de la Vigneule	102 723 €	102 723 €	20%	20 544 €
SARREY	Démolition de la maison Legros pour la création de parking	17 850 €	17 450 €	20%	3 490 €
SARREY	Acquisition et démolition de l'immeuble Gobillot pour la création d'un parking	132 709 €	132 709 €	20%	26 541 €
SEMOUTIERS-MONTSAON	Sécurisation de la voie communale n°10 et de l'entrée du lotissement Jean Moulin	4 988 €	4 988 €	20%	997 €
THONNANCE-lès-JOINVILLE	Création d'un parking devant le Petit Bois - Rue de Bussy	18 826 €	18 826 €	20%	3 765 €
VILLIERS-le-SEC	Mise en place de bornes sphériques et de coussins berlinois rue Riochey	6 202 €	6 202 €	20%	1 240 €
<b>TOTAL</b>					<b>333 797 €</b>

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**service aides aux communes**

**N° 2013.05.9**

**OBJET :**

**Fonds d'aménagement local (FAL) :  
cantons de Chaumont-Nord, Doulaincourt-Saucourt, Doulevant-le-Château,  
Fayl-Billot, Joinville, Laferté-sur-Amance, Langres, Neuilly-l'Evêque, Poissons**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3211-1 et L.3232-1,

VU les délibérations du conseil général en date des 11 octobre et 9 décembre 1996 créant le fonds d'aménagement local (FAL),

VU les délibérations du conseil général en date des 16 et 17 décembre 1999, 8 et 9 décembre 2005, 14 et 15 décembre 2006, 13 et 14 décembre 2007 et 11 et 12 décembre 2008 modifiant le règlement du fonds d'aménagement local (FAL),

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 décidant l'inscription d'une autorisation de programme pour 2013 de 2 000 000 € au titre du fonds d'aménagement local (FAL),

VU l'avis favorable de la IIe commission du conseil général réunie le 3 mai 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT les dossiers de travaux des collectivités locales parvenus au conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 27 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer au titre du fonds d'aménagement local (FAL) de l'année 2013, les subventions figurant sur les tableaux ci-annexés pour un montant total de **210 092 €** à imputer sur le chapitre 204 du budget départemental.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

**CANTON DE CHAUMONT NORD**

<b>ENVELOPPE FAL 2013</b>	<b>63 397 €</b>
ENGAGEMENTS	1 874 €
DISPONIBLE	61 523 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>18 278 €</b>
RESTE DISPONIBLE	43 245 €

**CP du 24 MAI 2013**

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>CHAMARANDES-CHOIGNES</b>	Mise en conformité des mairies de Chamarandes et de Choignes	12 161 €	12 161 €	25%	3 040 €	équipements communaux	204142-74
<b>CHAMARANDES-CHOIGNES</b>	Création d'un mur de soutènement en bas du chemin de Surmont	9 890 €	9 890 €	25%	2 472 €	équipements communaux	204142-74
<b>LAVILLE-AUX-BOIS</b>	Création d'une route forestière dans la forêt du Bois Devant	27 775 €	27 775 €	25%	6 943 €	équipements communaux	204142-74
<b>TREIX</b>	Réhabilitation de la réserve incendie	23 292 €	23 292 €	25%	5 823 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>18 278 €</b>		

**CANTON DE DOULAINCOURT-SAUCOURT**

<b>ENVELOPPE FAL 2013</b>	<b>65 102 €</b>
ENGAGEMENTS	34 670 €
DISPONIBLE	30 432 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>30 432 €</b>
RESTE DISPONIBLE	0 €

**CP du 24 mai 2013**

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>DOULAINCOURT-SAUCOURT</b>	Aménagement paysager de l'entrée du village	43 871 €	43 871 €	23,78%	10 432 €	équipements communaux	204142-74
<b>SAINT-URBAIN-MACONCOURT</b>	Extension des réseaux route de Joinville	147 909 €	147 909 €	13,53%	20 000 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>30 432 €</b>		

**CANTON DE DOULEVANT-le-CHATEAU**

<b>ENVELOPPE FAL 2013</b>	<b>58 754 €</b>
ENGAGEMENTS	1 447 €
DISPONIBLE	57 307 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>57 307 €</b>
RESTE DISPONIBLE	0 €

**CP du 24 mai 2013**

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION
<b>BOUZANCOURT</b>	Réfection de la mairie	49 460 €	49 460 €	20%	9 892
<b>CHARMES-la-GRANDE</b>	Création d'une voie avec place de retournement	9 090 €	9 090 €	20%	1 818
<b>CIREY-sur-BLAISE</b>	Rénovation complémentaire et finale de la mairie et de la Maison LOIZEAU	42 618 €	42 618 €	20%	8 524
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de DOULEVANT-le-CHÂTEAU</b>	Voirie 2012 (complément FAL suite à financement FGTR) - 2 <sup>e</sup> tranche	103 075 €	24 000 €	30%	7 200
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de DOULEVANT-le-CHÂTEAU</b>	Achat d'un véhicule pour le centre de santé	6 354 €	6 354 €	30%	1 906
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de DOULEVANT-le-CHÂTEAU</b>	Divers aménagements au sein du centre de santé	14 925 €	14 925 €	30%	4 478
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de DOULEVANT-le-CHÂTEAU</b>	Acquisition d'un micro-tracteur pour l'entretien des espaces verts	25 000 €	25 000 €	30%	7 500
<b>DOULEVANT-le-CHÂTEAU</b>	Accessibilité de la salle du conseil - Phase 2	18 658 €	18 658 €	20%	3 732
<b>DOULEVANT-le-CHÂTEAU</b>	Aménagement de trottoirs au quartier Bel-Air	32 685 €	32 685 €	20%	6 537
<b>NULLY</b>	Remplacement de trois bornes incendie défectueuses	5 100 €	5 100 €	30%	1 530
<b>SIAEP de NULLY-TREMILLY-THIL</b>	Remplacement et renforcement de la conduite d'AEP Chemin des Gourdeaux	21 368 €	21 368 €	19,62%	4 193
<b>TOTAL</b>					<b>57 307</b>

**CANTON de FAYL-BILLOT**

<b>ENVELOPPE FAL 2013</b>	<b>76 989 €</b>
ENGAGEMENTS	15 739 €
DISPONIBLE	61 250 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>18 389 €</b>
RESTE DISPONIBLE	42 861 €

**CP du 24 mai 2013**

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	
<b>CHAMPSEVRAINE</b>	Remplacement des menuiseries et des ventilo-convecteurs à l'école de Bussières-lès-Belmont	8 170 €	8 170 €	20%	
<b>CHAUDENAY</b>	Chauffage et isolation des quatre logements communaux	10 670 €	10 670 €	20%	
<b>FAYL-BILLOT</b>	Voirie 2012 (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	59 694 €	33 584 €	20%	
<b>GILLEY</b>	Réfection de la dernière partie de la voie communale reliant Gilley à Fouvent et de la voie communale de Beaujuan	17 702 €	17 702 €	20%	
<b>LES LOGES</b>	Réfection du mur de soutènement de la cure	17 621 €	17 621 €	20%	
<b>TORCENAY</b>	Remplacement des portes et fenêtres de l'agence postale communale	4 208 €	4 208 €	20%	
<b>TOTAL</b>					

CANTON de JOINVILLE

<b>ENVELOPPE FAL 2013</b>	<b>63 132 €</b>
ENGAGEMENTS	53 907 €
DISPONIBLE	9 225 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>1 828 €</b>
RESTE DISPONIBLE	7 397 €

CP du 24 mai 2013

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>CHATONRUPT-SOMMERMONT</b>	Réfection de la façade des locaux communaux	7 678 €	5 009 €	25%	1 252 €	équipements communaux	204142-74
<b>VECQUEVILLE</b>	Réfection de la voirie pour la sécurité routière rue Pasteur	2 307 €	2 307 €	25%	576 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>1 828 €</b>		

CANTON de LAFERTE-SUR-AMANCE

<b>ENVELOPPE FAL 2013</b>	<b>43 220 €</b>
ENGAGEMENTS	35 715 €
DISPONIBLE	7 505 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>7 505 €</b>
RESTE DISPONIBLE	0 €

**CP du 24 MAI 2013**

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>VOISEY</b>	Aménagement du secrétariat et du bureau de mairie dans l'ancienne école	31 430 €	28 430 €	26,40%	7 505 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>7 505 €</b>		

**CANTON de LANGRES**

<b>ENVELOPPE FAL 2013</b>	<b>87 272 €</b>
ENGAGEMENTS	69 836 €
DISPONIBLE	17 436 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>6 809 €</b>
RESTE DISPONIBLE	10 627 €

**CP du 24 mai 2013**

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>CULMONT</b>	Remplacement des trottoirs rue du Haut et création d'un accès handicapés devant la gare	13 190 €	13 190 €	20%	2 638 €	équipements communaux	204142-74
<b>MARAC</b>	Restauration du dallage intérieur de l'église non classée	5 305 €	5 305 €	20%	1 061 €	équipements communaux	204142-74
<b>SAINT-CIERGUES</b>	Réfection complète de la toiture du lavoir	10 127 €	10 127 €	20%	2 025 €	équipements communaux	204142-74
<b>VAUXBONS</b>	Evacuation des eaux pluviales rue du cimetière	4 341 €	4 341 €	25%	1 085 €	AEP & assainissement	204142-61
<b>TOTAL</b>					<b>6 809 €</b>		

**CANTON de NEUILLY-L'EVEQUE**

<b>ENVELOPPE FAL 2013</b>	<b>79 264 €</b>
ENGAGEMENTS	1 816 €
DISPONIBLE	77 448 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>44 056 €</b>
RESTE DISPONIBLE	33 392 €

**CP du 24 mai 2013**

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	S
<b>ANDILLY-EN-BASSIGNY</b>	Réfection des archives et remplacement de fenêtres de la mairie et de l'église	8 594 €	8 594 €	30%	
<b>ROLAMPONT</b>	Remplacement des portes d'entrée de l'église inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	22 488 €	22 488 €	30%	
<b>ROLAMPONT</b>	Réfection des réseaux rue du Voisin	111 924 €	92 689 €	30%	
<b>ROLAMPONT</b>	Réfection des sanitaires du groupe scolaire	26 659 €	14 297 €	30%	
<b>SDEHM (le syndicat départemental d'énergie de la Haute-Marne est le maître d'ouvrage de cette opération)</b>	Remplacement des luminaires vétustes par des luminaires performants à Andilly-en-Bassigny (2 <sup>e</sup> phase)	26 372 €	26 372 €	10%	
<b>TOTAL</b>					

<b>ENVELOPPE FAL 2013</b>	<b>49 552 €</b>
ENGAGEMENTS	24 064 €
DISPONIBLE	25 488 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>25 488 €</b>
RESTE DISPONIBLE	0 €

## CP du 24 mai 2013

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONT SUBVE
<b>CIRFONTAINES-en-ORNOIS</b>	Réfection de la corniche de l'église non classée	2 600 €	2 600 €	30%	
<b>CIRFONTAINES-en-ORNOIS</b>	Réfection du chœur de l'église non classée	5 107 €	5 107 €	30%	
<b>POISSONS</b>	Aménagement du monument aux morts	22 551 €	22 551 €	20%	
<b>POISSONS</b>	Réfection de la rue Derrière Saint-Amand - 1 <sup>re</sup> tranche	112 456 €	99 675 €	10%	
<b>POISSONS</b>	Réfection voirie : rue des Noues, rue du canal, trottoirs route de Joinville	36 924 €	36 924 €	10%	
<b>SIAEP de la Région d'ÉCHENAY</b>	Renforcement du réseau de distribution d'eau potable de GILLAUMÉ - complément d'aide	25 037 €	25 037 €	20%	
<b>TOTAL</b>					<b>2</b>

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>COMMISSION PERMANENTE</b> <b>Réunion du 24 mai 2013</b>	
Direction du Développement et de l'Animation du Territoire  <b>service aides aux communes</b>	<b>N° 2013.05.10</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Fonds d'intérêt départemental (FID)</b> <b>Équipement culturel</b>	

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIION, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

VU les articles L.3211-1 et L.3232-1 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil général en date des 11 octobre et 9 décembre 1996 créant le fonds d'intérêt départemental (FID),

VU la délibération du conseil général en date des 9 et 10 décembre 2004 adoptant le nouveau règlement d'aides en faveur du mobilier des bibliothèques,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 décidant l'inscription d'une autorisation de programme pour 2013 de 70 000 € au titre du fonds d'intérêt départemental (FID),

VU l'avis favorable de la 11e commission du conseil général réunie le 3 mai 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT le dossier de demande de subvention parvenu au conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 27 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer au titre du fonds d'intérêt départemental (équipement culturel) de l'année 2013, une subvention de **10 203 €** à la communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, en faveur de l'opération dont les caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-annexé.

Imputation budgétaire : 204141//74.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## CP du 24 mai 2013

COLLECTIVITÉ	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MO SUB
<b>Communauté de communes d'AUBERIVE, VINGEANNE et MON TSAUGEONNAIS</b>	Acquisition de matériel informatique et de mobilier pour la médiathèque de Longeau-Percey	55 003 €	51 016 €	20%	
<b>TOTAL</b>					

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction des Infrastructures et des Transports

**service affaires foncières et urbanisme**

**N° 2013.05.11**

**OBJET :**

**RD 308 à CELSOY : cession d'un terrain privé départemental**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

Vu l'estimation établie par France Domaine,

Vu l'avis favorable de la IIIe commission en date du 3 octobre 2012,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 27 voix Pour**

**DECIDE**

- de procéder à la cession de ce terrain à Monsieur Michel GASCARD pour un montant de 300 €,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à recevoir en la forme administrative l'acte à intervenir, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales,
- de donner pouvoir à Monsieur le vice-président du conseil général, délégué aux routes, à l'effet de signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte administratif à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à procéder à la sortie de ce terrain de l'actif du patrimoine départemental.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 mai 2013**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction des Infrastructures et des Transports	N° 2013.05.14
<b>service affaires foncières et urbanisme</b>	

**OBJET :**

**Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages  
des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité  
Taux 2013**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Jean-Marc FÈVRE, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R.3333-5,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2322-4,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

Vu l'avis favorable de la IIIe commission lors de sa réunion du 24 avril 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 26 voix Pour**

**DECIDE**

↳ de fixer au taux maximum, défini par décret, le montant de la redevance due au titre de l'année 2013 pour l'occupation du domaine public départemental par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, soit :

$[(0,0457 \times 191\ 004 \text{ habitants}) + 15\ 245] \times 1,2599 = 30\ 204,69 \text{ €}$ , arrondi à 30 205,00 €,

↳ que cette redevance globale sera supportée par les deux exploitants ERDF et la SCICAE Ray-Cendrecourt (au prorata des longueurs de réseaux concernés),

↳ d'autoriser l'émission des titres de recettes correspondant au montant de la redevance de chacun des exploitants, soit 28 186 € pour ERDF (5 598,37 km) et 2 019 € pour la SCICAE Ray-Cendrecourt (401 km).

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 mai 2013**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction des Infrastructures et des Transports

**service affaires foncières et urbanisme**

**N° 2013.05.16**

**OBJET :**

**Plan Haute-Marne Numérique - acquisition de terrain à Lanques-sur-Rognon dans le cadre de l'implantation d'une armoire dédiée au déploiement du haut-débit**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1311-3,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

VU l'estimation établie par France Domaine,

VU l'avis favorable de la IIIe commission réunie le 24 avril 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

Considérant que pour l'implantation d'une armoire dédiée au déploiement du haut-débit dans le cadre du Plan Haute-Marne Numérique une acquisition de terrain est nécessaire,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 29 voix Pour**

**DECIDE**

- d'acquérir la parcelle telle que décrite dans le tableau ci-dessous et d'indemniser le propriétaire pour la valeur vénale de la parcelle incluse dans l'emprise :

NOMS ADRESSES	PARCELLE (section n° lieudit)	SUPERFICIE (en m <sup>2</sup> )	EMPRISE (en m <sup>2</sup> )	INDEMNITÉ (en €)
Mme Marie-Thérèse PÉCHINEZ (usufruitière) 10 rue de la voie Meux M. Jean PÉCHINEZ 9 rue de la voie Meux Mlle Bernadette PÉCHINEZ 7 B rue de la voie Meux Mlle Marie PÉCHINEZ 2 rue de la Pelouse M. Rémi PÉCHINEZ 39 rue de la Pelouse (nu-propriétaires) 52800 Lanques-sur-Rognon	ZK 6	79 470	100	60

- d'indemniser l'exploitant :

NOM ADRESSE	EMPRISE (en m <sup>2</sup> )	PERTE EVICITION (€/m <sup>2</sup> )	PERTE FUMURE (€/m <sup>2</sup> )	INDEMNITÉ (en €)
GAEC de la Creu voie Meux à Lanques-sur-Rognon	100	0,2710	0,0482	31,92

- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à recevoir sous la forme administrative l'acte à intervenir conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales,
- de donner pouvoir à Monsieur le vice-président délégué aux routes à l'effet de signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte et la convention à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à émettre les mandats de dépense correspondants et à les imputer sur le chapitre 18 ligne budgétaire 2151/18/68.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b><u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u></b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

service château du Grand Jardin

N° 2013.05.18

**OBJET :**

**Saison 2013 - convention de partenariat avec " les Concerts de poche "**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIION, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012, portant adoption du budget primitif 2013,

Vu l'avis favorable de la IV<sup>e</sup> commission réunie le 3 mai 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 28 voix Pour**

**DECIDE**

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'association « les Concerts de poche » avec les tarifs des deux manifestations joints en annexes,
  
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à la signer.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 mai 2013**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

**Convention de partenariat à intervenir  
avec l'association « les Concerts de Poche »**

La présente convention est établie

**entre**

**le conseil général de la Haute-Marne**

1 rue du Commandant Hugueny  
CS 62127

52905 CHAUMONT Cedex 9

numéro SIRET : 225 200 013 000 12 - Code APE : 751 A

représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du 24 mai 2013, ci-après désigné sous le terme « le conseil général » ;

**et**

**l'association « les Concerts de Poche »**

association loi 1901, reconnue d'intérêt général

38 rue Guérin

77300 Fontainebleau

bureaux : 11 rue du Montceau – 77133 Féricy

siret : 480 716 042 00019 – Code APE : 9001 Z

licences d'entrepreneur de spectacles n° : 2-1043241/3-1043245,

représentée par son Président, Monsieur Serge CORDEY,

ci-après désignée sous le terme « l'association ».

**Les parties ont conclu ce qui suit :**

**Article 1 : objet**

Cette convention a pour objet de préciser les responsabilités juridiques, logistiques et budgétaires de ce partenariat, dans le cadre de l'organisation de deux concerts, au château du Grand Jardin :

- Mercredi 29 mai 2013, à 19h :

Richard Galliano, accordéon et Henri Demarquette, violoncelle

- Samedi 5 octobre 2013, à 20h :

Pascal Moraguès, clarinette, Tatiano Samouil, violon et Barbara Binet, piano.

Ce partenariat ne constitue aucune forme d'association ou de société entre les parties et constitue la première réalisation commune entre le conseil général et l'association.

## **Article 2 : engagements de l'association « les Concerts de Poche »**

L'association s'engage à mener, pour l'organisation des concerts précités, les actions suivantes et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution :

- l'association, détenteur d'une licence de production, assumera la réalisation artistique des concerts. Elle assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales du personnel artistique et du personnel attaché aux ateliers et aux concerts. Elle aura à sa charge les déclarations concernant les droits d'auteur dont elle assumera le paiement ;
- en amont des concerts précités et en lien avec le service « château du Grand Jardin », l'association coordonnera et réalisera des ateliers de création, d'interprétation et d'improvisation auprès d'élèves de l'école de musique de Joinville, de résidents de la maison de retraite de Joinville, d'élèves du collège et du lycée de Joinville, du public accueilli à la circonscription d'action sociale de Joinville, de membres de l'association « Créamuze », qui pratiquent le théâtre en amateur et de membres de l'association « Joinville bouge », qui organisent des manifestations en lien avec les métiers d'art.

Il est convenu que ces ateliers seront gratuits pour les structures qui les accueilleront et les personnes qui y participeront.

- les représentations des deux concerts auront lieu dans la salle d'honneur du château du Grand Jardin à Joinville, dont l'association déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques. L'association respectera les dispositions du règlement intérieur du château du Grand Jardin.
- l'association prendra en charge les déjeuners et dîners des artistes intervenants des ateliers musicaux en amont du concert d'octobre. Elle prendra en charge les dîners de son équipe technique les soirs de concerts. L'association assurera le transport des artistes et l'hébergement des artistes du concert de mai. Elle prendra en charge les verres de l'amitié servis au public à l'issue des concerts, à l'exception des boissons fournies par le conseil général.
- l'association gèrera la billetterie, conformément à l'article 6, et percevra la recette inhérente à ces concerts.

## **Article 3 : engagements du conseil général**

Pour permettre à l'association de mener à bien ce projet, le conseil général s'engage à :

- mettre à disposition le personnel nécessaire au service de ces concerts et en assurer la rémunération. Il assurera le service général du lieu, notamment l'éclairage, l'accueil, la sécurité, la propreté des loges ;
- met à disposition gracieusement la salle d'honneur, ainsi que la grande cuisine et les loges, à partir de 9h les jours des concerts jusqu'à la fin des verres de l'amitié servis à l'issue des concerts, dans le respect de la programmation en cours ;

- prendra en charge les déjeuners et dîners des artistes intervenants des ateliers musicaux en amont du concert de mai et les dîners des artistes, ainsi qu'un membre de l'association les soirs de concert. Le conseil général mettra à disposition gracieusement la « conciergerie », les soirs d'ateliers, pour les artistes intervenants des ateliers musicaux en amont des deux concerts et, les soirs de concert, pour l'équipe technique. Il prendra en charge l'hébergement des artistes du concert d'octobre. Il prendra en charge les collations dans les loges des artistes et les boissons des « verres de l'amitié », servis au public à l'issue des deux concerts.

#### **Article 4 : communication**

Les deux parties conviennent de s'entendre pour la promotion de la représentation conjointe.

L'association s'engage à spécifier expressément le conseil général de la Haute-Marne sur tous les documents de promotion de son programme, par l'apposition du logo du conseil général de la Haute-Marne et par sa mention lors d'enregistrements et interviews.

L'association aura fourni, pour la publicité des concerts, les photos et les biographies des artistes, le détail du programme, ainsi que les supports de communication (tracts et affiches) et en assurera en partie la diffusion, en coordination avec le conseil général.

L'association assurera, en coordination avec le conseil général, les relations avec la presse nécessaires à la promotion de ces actions musicales (ateliers et Concerts de Poche). Le conseil général aura à sa charge la diffusion des supports de communication que l'association lui fournira.

Dans le cadre de l'élaboration de ses propres supports de communication, le conseil général tiendra compte des corrections demandées par l'association, dans le respect, d'une part, de sa propre charte graphique, et d'autre part, des mentions obligatoires imposées à l'association dans le cadre de son fonctionnement subventionné.

#### **Article 5 : budget prévisionnel de l'opération**

L'association est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général, non assujettie à la TVA, au sens défini par l'article 293B du CGI.

L'association fonctionne notamment grâce au soutien financier de la DRAC Champagne-Ardenne et du conseil régional de Champagne Ardenne, du Ministère de l'Éducation nationale et de l'acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) et de mécénats (mécénat musical Société Générale, Caisse des Dépôts et Consignations, Fondation Macif Gâtinais-Champagne, GDF Suez, Spedidam).

Le budget global de l'organisation des deux concerts s'élève à 24 700 €. La participation du conseil général de la Haute-Marne s'élèvera à 13 500 €.

Les frais internes à chacune des structures pour la mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires à la bonne réalisation de l'opération ne sont pas valorisés.

### **Article 6 : gestion et tarifs de la billetterie**

Les tarifs de la billetterie sont fixés par l'association et joints en annexe de cette convention.

Dans le respect de la programmation en cours, le nombre de spectateurs admis dans la salle d'honneur sera limité à 180 places lors du concert du 29 mai 2013 et à 200 places lors du concert du 5 octobre 2013.

Le conseil général organisera la gestion des réservations pour les deux concerts, en respectant la mise à disposition d'un quota de vingt places pour les participants aux ateliers de création, d'interprétation et d'improvisation mentionnés à l'article 2. Il réservera une dizaine de places « invité » pour les partenaires de l'association et cinq places pour ses invités.

En concertation avec l'association, le conseil général conviendra du nombre de places à remettre éventuellement en vente quelques jours avant les concerts. Si les réservations atteignent le quota maximum de places disponibles, une liste d'attente pour le public sera constituée.

### **Article 7 : modalité de règlement**

Le règlement de la somme due par le conseil général interviendra sur présentation de facture accompagnée du décompte des dépenses et des recettes établi par l'association.

Modalité de paiement : virement bancaire

Domiciliation : BRED Savigny Le Temple

Code Banque : 10107 Code guichet : 00712 Code BIC : BREDFRPPXXX

Numéro de compte : 00415028496 Clé : 58

Numéro de compte bancaire international : FR7610107007120041502849658

Chaque facture devra être adressée au conseil général, de la manière suivante :

- pour le premier concert, prévu le 29 mai 2013, avant le 30 juillet 2013,
- pour le second concert, prévu le 5 octobre 2013, avant le 15 décembre 2013.

### **Article 8 : responsabilité et assurances**

Chacune des parties est tenue d'assurer, contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'association déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à son personnel et à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans le lieu cité à l'article 2.

Le conseil général déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à son personnel.

### **Article 9 : durée et validité**

La présente convention est valable à compter de sa notification et prendra fin le 31 décembre 2013.

### **Article 10 : modification de la convention**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant approuvé des deux signataires.

**Article 11 : annulation et résiliation de la convention**

La présente convention se trouvera résiliée de plein droit et sans indemnité dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi et la jurisprudence.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution de la présente convention entraînerait sa résiliation de plein droit.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de quinze jours.

Toute annulation du fait de l'une des parties, en dehors des cas précités, entraînera pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

**Article 12 : règlement des litiges**

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable du litige, préalablement à la saisine du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à Chaumont, le .....

en deux exemplaires.

**L'Organisateur**

Le Président du conseil général  
de la Haute-Marne

**Bruno SIDO**

**Le Producteur**

Le Président des Concerts de Poche

**Serge CORDEY**

<p style="text-align: center;"><b>Tarifs d'accès aux concerts organisés en partenariat avec l'association « Les Concerts de poche » au château du Grand Jardin</b></p>
--

**Mercredi 29 mai 2013 à 19 h**

Richard GALLIANO et Henri DEMARQUETTE

**Samedi 5 octobre 2013 à 20 h**

Pascal MORAGUES, Tatiana SAMOUIL et Barbara BINET

Les tarifs appliqués et la billetterie sont gérés par « les Concerts de poche » :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - Plein tarif  | 9,00 € par personne |
| - Tarif réduit   | 5,00 € par personne |
| . moins de 18 ans  |                     |
| . étudiants, sur présentation de la carte étudiant   |                     |
| . demandeurs d'emploi, sur présentation de l'attestation d'inscription au Pôle emploi, datant de moins de 3 mois |                     |
| . bénéficiaires des minima sociaux   |                     |
| - Participants aux ateliers  | 3,00 € par personne |

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**médiathèque départementale**

**N° 2013.05.20**

**OBJET :**

**Convention avec la DRAC pour l'incitation à l'embauche  
de professionnels dans les médiathèques têtes de réseau**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIION, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Bertrand OLLIVIER, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération de la commission permanente en date du 18 avril 2008 relative aux conventions de fonctionnement des médiathèques têtes de réseau,

VU l'avis favorable de la IVe commission réunie le 3 mai 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 27 voix Pour**

**DECIDE**

- de reconduire pour trois années le partenariat avec l'État (DRAC) incitant à l'embauche de professionnels dans les médiathèques têtes de réseau ;
- d'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à la signer.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 mai 2013**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## Tarifs de la régie de recette du château du Grand Jardin 2013

### Prix de vente TTC

location d'un espace de type stand par un exposant à l'occasion d'un évènement organisé	location	50,00 €
---	----------	---------

### Prix de vente TTC

<b>Disques</b>	production Grand Jardin	5,00 €
----------------	-------------------------	--------

### Jeux de cartes

### Prix de vente TTC

jeu de 54 cartes en coffret	jeux de cartes	12,00 €
Jeux coffret et tarots	jeux de carte	22,00 €
Tarot des fleurs	jeux de carte	12,00 €
Bandimages	jeux de carte	2,00 €
Jeux de 54 cartes	jeux de carte	8,50 €

### Bibelots

### Prix de vente TTC

dessous de plat en forme de truite	fontes Dommartin	25,00 €
Bougie parfumée en kit	senteurs	5,00 €
Savon cube 125g	senteurs	5,00 €
Tablier	senteurs	22,00 €
Mini bougies x 6	senteurs	8,00 €
Lampe parfum diamant	senteurs	22,00 €
Raisin or	ciseaux Nogent	28,00 €
Raisin argent	ciseaux Nogent	28,00 €
Bancals	ciseaux Nogent	18,00 €
Broder cœur argent	ciseaux Nogent	20,00 €
Broder cœur chrome	ciseaux Nogent	18,00 €
Broder cœur or	ciseaux Nogent	20,00 €
Broder fort argent or	ciseaux Nogent	16,00 €
Broder fort argent vieilli	ciseaux Nogent	16,00 €
Broder lapin or	ciseaux Nogent	24,00 €
Broder LR	ciseaux Nogent	18,00 €
Broder mandres or	ciseaux Nogent	19,00 €
Broder mandres pm	ciseaux Nogent	14,00 €
Broder poire or	ciseaux Nogent	16,00 €
Broder soleil chrome	ciseaux Nogent	19,00 €
Broder soleil or	ciseaux Nogent	21,00 €
Lingere 4.5 or argent	ciseaux Nogent	19,00 €
Lingere lame ronde	ciseaux Nogent	16,00 €
Parure	ciseaux Nogent	115,00 €
Escargotière	fontes Dommartin	15,00 €
Plat cuisine	fontes Dommartin	16,00 €
Dessous de plat feuille ovale	fontes Dommartin	25,00 €
Dessous de plat feuille rond	fontes Dommartin	25,00 €
Dessous de plat Donchery	fontes Dommartin	25,00 €
Grattoir	fontes Dommartin	55,00 €
Porte-condiments	fontes Dommartin	40,00 €
Porte-revues	fontes Dommartin	90,00 €
Mini-cocotte	fontes Dommartin	10,00 €
Assiette ajourée et socle plastique	vaisselle Château	8,00 €
Assiette blanche	vaisselle Château	13,00 €
Assiette horloge	vaisselle Château	30,00 €
Assiette bord doré	vaisselle Château	15,00 €
Assiette ajourée cœur filet bleu	vaisselle Château	16,50 €
Assiette ajourée pm	vaisselle Château	13,50 €
Assiette ajourée gm	vaisselle Château	16,50 €

Mini-assiette bord doré	vaisselle Château	5,50 €
Bonbonnière	vaisselle Château	10,00 €
Cendrier	vaisselle Château	5,00 €
Cloche	vaisselle Château	8,50 €
Dessous de plat merisier	vaisselle Château	13,00 €
Dessous de plat rond	vaisselle Château	15,00 €
Grand crayon	vaisselle Château	3,50 €
Grand plat à tarte	vaisselle Château	19,90 €
Mug	vaisselle Château	6,00 €
Vase bord doré	vaisselle Château	18,00 €
Salière et poivrière	vaisselle Château	40,00 €
Mazagran	vaisselle Château	5,50 €
Pin's Château	produit Château	3,50 €
Stylo mouvant	produit Château	3,00 €
Boules de neige	produit Château	8,50 €
Autocollant	produit Château	1,00 €
Ardoise	produit Château	9,00 €
Accroche-torchons 3 crochets	bibelots	20,00 €
Cafetière 1L	bibelots	27,00 €
Cafetière filtre	bibelots	35,00 €
Dessous de plats	bibelots	16,00 €
Pot petit + couvercle en liège	bibelots	15,00 €
Pot moyen+ couvercle liège	bibelots	18,00 €
Plaques de portes	bibelots	10,00 €
Sceau 14 cm	bibelots	16,00 €
Goutte d'eau	jouets	7,00 €
Guirlande bambou couleur	jouets	16,00 €
Guirlande bambou nature	jouets	11,00 €
Hélicoïdale cuivrée	jouets	20,00 €
Kit avion	jouets	28,00 €
Kit essentiel	jouets	16,00 €
Kit papillon	jouets	23,00 €
Papillon cellule 7cm	jouets	28,00 €
Papillon cellule 8cm	jouets	30,00 €
Petit tourne-mobile	jouets	22,00 €
Petite spirale ressort cuivrée/chromée	jouets	11,00 €
Tourne-mobile moyen	jouets	29,00 €
Vis bois pin	jouets	13,00 €
Figurines	jouets	5,10 €
Boîte de cheval	jouets	11,00 €
Boîte de cheval + chevalier	jouets	11,00 €
Range-pomme	vannerie	15,00 €
Médaille du château	Monnaie de Paris	15,20 €
Brule parfum	senteurs	12,00 €
Vase Médicis	fontes Dommartin	88,00 €
Barrière de tournois	jouets	8,50 €
Cuillère	produit château	5,00 €
Dé	produit château	3,00 €
Dé métal	produit château	5,00 €
Magnet's	produit château	3,50 €
Marque-page	produit château	4,50 €
Porte-clés	produit château	5,50 €

#### Edition papier

#### Prix de vente TTC

Poster 24 x30	posters	6,00 €
Poster 30 x30	posters	11,00 €
Poster 40 x50	posters	12,00 €
Poster 30x40	posters	10,00 €
Grande affiche	posters	13,00 €
Poster 24 x32	posters	6,00 €
Affiches Château	posters	5,00 €
Affiches Château	posters	2,00 €

Sérigraphie expositions	posters	35,00 €
Poster Château Gaud	posters	1,50 €
Cartes aquarelles	cartes postales	1,50 €
Cartes postales Château	cartes postales	0,75 €
Cartes postales rondes	cartes postales	1,40 €
Cartes postales rectangulaires	cartes postales	1,80 €
Cartes postales 10x15	cartes postales	1,10 €
Cartes postales "sirop"	cartes postales	1,10 €
Cartes postales "Fold'n please"	cartes postales	1,80 €
Cartes postales carrées	cartes postales	1,40 €
Cartes postales doubles	cartes postales	2,30 €
Cartes stickers	cartes postales	1,80 €
Enveloppes décorées	cartes postales	1,00 €
Marque-page	divers correspondance	1,10 €
Carnets d'adresse grand modèle	divers correspondance	12,00 €
Carnet de poche	divers correspondance	4,00 €
Coffret de correspondance	divers correspondance	18,90 €
Livrets blanc	divers correspondance	6,00 €
Timbres décoratifs	divers correspondance	1,50 €
Cartes touristiques Plein air	cartes IGN	8,50 €
Cartes Série Bleue	cartes IGN	8,50 €

### Livres

### Prix de vente TTC

Sagesse et déraison au jardin	livres jardin	30,00 €
Jardin bio	livres jardin	11,50 €
Jardin médiéval	livres jardin	39,90 €
Clémenceau des jardins de la renaissance	livres jardin	29,00 €
L'herbier du monde	livres jardin	63,00 €
Les maladies du jardin	livres jardin	16,90 €
Cultiver les arbres	livres jardin	6,50 €
L'herbier érotique	livres jardin	35,00 €
D'où viennent nos plantes	livres jardin	45,00 €
Champion du monde l'écologie	livres jardin	9,90 €
Les bons pommiers à planter	livres jardin	24,00 €
Végétal 303	livres jardin	30,00 €
Cultiver les plantes sauvages et comestibles	livres jardin	14,95 €
Fleurs coupées	livres jardin	25,00 €
Jardins médiévaux	livres jardin	39,70 €
Buis et topiaires	livres jardin	19,50 €
Le livre des arbres	livres jardin	37,35 €
Arbres de mémoire	livres jardin	37,35 €
Encyclopédie du potager	livres jardin	69,00 €
Esthétique du paysage	livres jardin	25,00 €
Campagnes urbaines	livres jardin	29,73 €
Florence côté jardin	livres jardin	24,24 €
Jardins de cuisiniers	livres jardin	44,21 €
Jardins de monastères	livres jardin	45,00 €
Jardins Lyriques	livres jardin	44,20 €
L'arbre	livres jardin	10,50 €
Le cerisier	livres jardin	10,52 €
Le chêne	livres jardin	10,52 €
Le jardin moderne	livres jardin	44,20 €
Le poirier	livres jardin	10,52 €
Le pommier	livres jardin	10,52 €
Le prunier	livres jardin	10,52 €
Rome côté jardin	livres jardin	27,90 €
Tout ce que vous devez savoir sur le jardinage	livres jardin	19,50 €
Un jardin extraordinaire	livres jardin	12,04 €
Herbier	livres jardin	9,00 €
Histoire des jardins de Versailles	livres jardin	24,00 €

Le potager du roi	livres jardin	10,00 €
Jardins-rébus	livres jardin	15,09 €
Jardins d'autoroute	livres jardin	44,00 €
Jardin des Médicis	livres jardin	30,18 €
L'eau à petit pas	livres jardin	12,00 €
L'énergie à petits pas	livres jardin	12,00 €
L'if	livres jardin	10,52 €
L'oranger	livres jardin	10,52 €
Le ginkgo	livres jardin	10,80 €
La terre sous nos pieds	livres jardin	9,00 €
Le bon geste	livres jardin	19,66 €
Le livre des bonnes herbes	livres jardin	29,00 €
Le promeneur de Paris	livres jardin	25,00 €
Le promeneur de Paris 14 promenades	livres jardin	25,90 €
Les mots du jardin	livres jardin	17,00 €
Naissance et renaissance du paysage	livres jardin	32,00 €
Nature , art, paysage	livres jardin	44,21 €
Plaidoyer pour l'arbre	livres jardin	29,00 €
Pour un jardin sans arrosage	livres jardin	40,00 €
Promenade en architecture	livres jardin	24,00 €
Thésaurus, guide patrimoine botanique	livres jardin	30,00 €
Un jardin extraordinaire	livres jardin	12,04 €
La société paysagiste	livres jardin	15,90 €
La poubelle et le recyclage	livres jardin	12,50 €
Le jardin sur la table	livres jardin	7,50 €
Les arbres remarquable d'Europe	livres jardin	42,00 €
Portrait des arbres de France	livres jardin	49,00 €
A nous la terre ? Les hommes...	livres jardin	7,95 €
Le jardin d'Hubert	livres jardin	19,00 €
Guide des orchidées d'Europe	livres jardin	32,00 €
140 plans	livres jardin	29,00 €
Aménagèrent en bois	livres jardin	12,00 €
Bienfaits des herbes et des plantes	livres jardin	15,00 €
Bois et prairies	livres jardin	7,00 €
Buis et topiaires	livres jardin	25,00 €
Arbres et arbustes	livres jardin	9,90 €
Concevoir votre jardin	livres jardin	25,00 €
Des tisanes et des infusions	livres jardin	22,71 €
Encyclopédie des plantes sauvages	livres jardin	35,00 €
Gastronomie et plantes sauvages	livres jardin	20,00 €
Créer et réaliser son jardin	livres jardin	8,90 €
Jardins d'Europe	livres jardin	39,00 €
L'eau en scène	livres jardin	18,00 €
La taille des fruitiers	livres jardin	13,50 €
Les arbres, merveilles de la nature	livres jardin	28,00 €
Les saisons	livres jardin	7,95 €
Fougères et mousses	livres jardin	16,00 €
La santé	livres jardin	17,50 €
Plantes aromatiques et condimentaires	livres jardin	16,00 €
Plantes sauvages comestibles	livres jardin	22,00 €
Réalisations en osier	livres jardin	12,00 €
Sculptures végétales	livres jardin	30,00 €
Secrets des plantes	livres jardin	20,00 €
Sur les traces des grands explorateurs	livres jardin	15,95 €
Les simples	livres jardin	18,80 €
Lexiguide des orchidées	livres jardin	12,90 €
Lexiguide des plantes médicinales	livres jardin	12,90 €
Mon premier livre	livres jardin	10,00 €
Petits jardins	livres jardin	8,90 €
Plantes couvre-sols	livres jardin	12,90 €
Réussir son potager	livres jardin	14,95 €
Fleurs étranges	livres jardin	25,00 €

Fruitiers plaisirs	livres jardin	14,80 €
Secrets de jardins	livres jardin	25,00 €
Un jardin réussi	livres jardin	22,00 €
La forêt	livres jardin	7,95 €
Buis et ifs pas a pas	livres jardin	14,50 €
Cadrans solaires	livres jardin	15,00 €
Cerises, prunes et fruits à noyaux	livres jardin	15,00 €
Jardin colore en hiver	livres jardin	12,00 €
L'art du tapis de fleurs	livres jardin	15,00 €
Les insectes amis de nos jardins	livres jardin	19,00 €
Les tomates aiment les carottes	livres jardin	12,20 €
Anthologie des bons jardiniers	livres jardin	12,20 €
Graine de jardinier	livres jardin	16,00 €
Herbes folles	livres jardin	30,00 €
Plus beaux jardins du monde	livres jardin	60,00 €
La campagne au balcon	livres jardin	15,00 €
La nature pas à pas	livres jardin	16,00 €
L'art du petit jardin	livres jardin	40,00 €
Nouvelles harmonies fleurs et feuilles	livres jardin	45,00 €
Terrasses et balcons fleuris	livres jardin	23,00 €
Le grand guide des vivaces	livres jardin	37,35 €
Histoire d'arbres	livres jardin	12,00 €
Les plantes aromatiques	livres jardin	5,00 €
Aménagez votre jardin	livres jardin	11,40 €
Jardiner les fleurs parfumées	livres jardin	25,00 €
Les meilleures idées de jardin	livres jardin	11,40 €
Transformer son jardin	livres jardin	11,40 €
Le guide santé du jardin	livres jardin	34,50 €
Jardiner toute l'année	livres jardin	36,60 €
Jardiner parjuré	livres jardin	21,75 €
Animaux des jardins	livres jardin	12,00 €
Animaux du bord de l'eau	livres jardin	12,00 €
Arbres des villes et des jardins	livres jardin	5,80 €
Cabanes et abris	livres jardin	5,80 €
Copain de la nature	livres jardin	22,90 €
Copains des jardins	livres jardin	22,90 €
Fleurs des bois	livres jardin	5,80 €
Fleurs des champs	livres jardin	5,80 €
Jeux de plein air	livres jardin	5,80 €
L'arbre, un petit monde	livres jardin	11,50 €
L'eau	livres jardin	5,80 €
La prairie, un petit monde	livres jardin	11,00 €
Le jardinage des plantes d'intérieur	livres jardin	5,20 €
Les arbres	livres jardin	7,50 €
Les sales bêtes	livres jardin	12,00 €
Oiseaux des jardins	livres jardin	5,80 €
Plantes méditerranéennes	livres jardin	5,80 €
Un jour, une graine	livres jardin	11,00 €
Architecture du jardin	livres jardin	5,00 €
Plantes médicinales	livres jardin	5,00 €
Accueillir la nature au jardin	livres jardin	9,00 €
Enquête sur les plantes magiques	livres jardin	15,90 €
Infusions et vieux remèdes	livres jardin	15,90 €
Jardins de Picardie	livres jardin	15,00 €
Jardins médiévaux en France	livres jardin	15,00 €
L'univers du parfum	livres jardin	35,00 €
Paris des jardins	livres jardin	15,00 €
Vieux remèdes naturels	livres jardin	5,00 €
52 semaines au jardin	livres jardin	15,00 €
Gourmandises de France	livres jardin	7,00 €
Herbes aromatiques	livres jardin	9,00 €
Nature et création	livres jardin	13,90 €

Toutes les confitures	livres jardin	5,50 €
Au jardin des couleurs	livres jardin	12,00 €
Au jardin des plantes	livres jardin	12,00 €
L'herbier du voyageur	livres jardin	30,00 €
Les arbres	livres jardin	15,00 €
Ma boîte à graines	livres jardin	16,50 €
Fruits retrouvés	livres jardin	30,50 €
De la taille à la conduite des fruitiers	livres jardin	39,00 €
Jardins d'automne et d'hiver	livres jardin	29,00 €
Le jardin naturel	livres jardin	29,00 €
Les jardins et la pluie	livres jardin	30,00 €
Pays et paysages de France	livres jardin	35,00 €
Planète attitude	livres jardin	15,00 €
Bambous , comment les cultiver ?	livres jardin	14,90 €
Brugmansia et datura	livres jardin	25,15 €
Clématites	livres jardin	12,20 €
Fuchsias	livres jardin	12,20 €
Géraniums vivaces	livres jardin	25,15 €
Piscines écologiques	livres jardin	25,00 €
Montaigne - les essais	livres histoire	23,00 €
Églises de Haute-Marne	livres histoire	23,00 €
La civilisation de la Renaissance	livres histoire	17,00 €
Descartes - la recherche de la vérité	livres histoire	5,00 €
Histoire et vie d'un château sous la Renaissance	livres histoire	9,15 €
Encyclopédie de la Haute-Marne	livres histoire	35,00 €
Sorties Haut-Marnaises	livres histoire	32,00 €
Tables Haut -Marnaises	livres histoire	32,00 €
Le festin médiéval	livres histoire	18,00 €
Calvin -œuvres choisies	livres histoire	6,00 €
Cervantès -Don Quichotte I	livres histoire	8,50 €
Cervantès -Don Quichotte II	livres histoire	8,50 €
Descartes - discours de la méthode	livres histoire	5,60 €
Brève histoire des châteaux Renaissance (anglais)	livres histoire	8,60 €
Brève histoire des châteaux Renaissance (français)	livres histoire	8,60 €
Commynes - Mémoires de Charles VIII	livres histoire	11,50 €
Histoire de la littérature - de Villon à Ronsard	livres histoire	8,00 €
La Boétie - discours sur la servitude volontaire	livres histoire	5,50 €
Rabelais - Gargantua	livres histoire	7,30 €
Rabelais - le cinquième livre	livres histoire	7,50 €
Rabelais - le quart livre	livres histoire	6,50 €
Rabelais - Pantagruel	livres histoire	5,50 €
Chronologie de l'histoire de la musique	livres histoire	5,00 €
La Renaissance	livres histoire	5,50 €
L'Édit de Nantes	livres histoire	5,00 €
Petite chronologie de l'histoire de France	livres histoire	2,00 €
99 dates de l'histoire de France (français)	livres histoire	5,00 €
100 dates de l'histoire de France (anglais)	livres histoire	5,00 €
Généalogie complète des rois de France	livres histoire	2,00 €
Fontainebleau	livres histoire	2,00 €
Je visite un monument	livres histoire	8,00 €
Mémento des personnages de la mythologie	livres histoire	2,00 €
Mémento des saints et de leurs attributs	livres histoire	2,00 €
Reconnaître les styles en architecture	livres histoire	5,00 €
Découverte de Joinville	livres histoire	8,00 €
Relique d'Antioche	livres histoire	12,00 €
Résidence Princièrè nouvelle édition	livres histoire	15,00 €

Journal de voyages en Italie / Montaigne	livres histoire	7,30 €
Gargantua	livres histoire	7,30 €
Architecture du château Renaissance	livres histoire	5,00 €
Art de vivre dans les châteaux Renaissance	livres histoire	8,00 €
Champagne-Ardenne	livres histoire	15,00 €
Atlas des explorations	livres histoire	4,90 €
Carnet d'adresse	livres histoire	12,00 €
Héraldique	livres histoire	8,00 €
Guide de l'héraldique	livres histoire	12,00 €
Les lacs de Champagne	livres histoire	5,50 €
Salamandra et Léonard	livres histoire	6,00 €
Généalogie des rois de France	livres histoire	4,50 €
Noblesse en France	livres histoire	9,00 €
Histoire de la Renaissance	livres histoire	28,80 €
Malherbe -poésies	livres histoire	28,80 €
La France du XV <sup>e</sup> siècle	livres histoire	23,00 €
Littérature française de la Renaissance	livres histoire	7,50 €
La Renaissance	livres histoire	7,50 €
Les rois de France (anglais)	livres histoire	6,80 €
Royauté, Renaissance et Reforme	livres histoire	8,50 €
Claude de Lorraine	livres histoire	32,00 €
Claude de Lorraine luxe	livres histoire	40,00 €
Catalogues exposition	livres histoire	10,00 €
itinéraire du patrimoine	livres histoire	6,00 €
Catalogue Jephon de Villiers	livres histoire	25,00 €
Catalogue Lobi	livres histoire	15,00 €
Catalogue d'arts premiers	livres histoire	20,00 €
Catalogue Charles Belle	livres histoire	95,00 €
Catalogue Dominique Evrard	livres histoire	30,00 €
Part de l'ombre		
Catalogue sceaux et usages de sceaux	livres histoire	29,00 €
Catalogue Raphaël Pépin	livres histoire	5,00 €
La chronique dans tous ses états	livres histoire	15,00 €
Catalogue Tsukui	livres histoire	6,00 €
Catalogue de Michel Labbé	livres histoire	2,00 €
Catalogue Jean-Marie Haessle	livres histoire	4,00 €
Catalogue voyage	livres histoire	58,00 €
Catalogue exposition constructiviste	livres histoire	35,00 €
Monographie Joseph Frey	livres histoire	27,50 €
Catalogue de l'exposition "couleur maya"	livres histoire	19,00 €
Catalogue "terre de je"	livres histoire	28,00 €
Catalogue "confluences nomades"	livres histoire	39,00 €
Catalogue exposition Thierry Pertuisot	livres histoire	6,00 €
Catalogue Patrick Baillet	livres histoire	5,00 €
Catalogue Champs libres Espagne	livres histoire	3,00 €
Catalogue Champs libres Paysages	livres histoire	3,00 €
Catalogue France de Ranchin Labyrinthes	livres histoire	15,00 €
Catalogue Gonzalo Martin Calero	livres histoire	10,00 €
Catalogue Henri Guitton	livres histoire	12,20 €
Catalogue In Situ	livres histoire	3,00 €
Catalogue Affiches Anciennes	livres histoire	4,00 €
Les Chroniques Haut-Marnaises	livres histoire	5,00 €
Catalogue Marcheschi Nocturne	livres histoire	15,00 €
Catalogue Simply Beautiful	livres histoire	9,50 €
Résidences Princièrre ancienne édition	livres histoire	9,00 €
Châteaux et nobles demeures de Haute-Marne	livres histoire	32,00 €
Châteaux et maisons fortes de la haute vallée de la Marne aux marches de la Lorraine	livres histoire	6,50 €
Haute-Marne, la terre aux orchidées	livres histoire	18,30 €

Fleurs sauvages et vagabondages en Haute-Marne	livres histoire	15,00 €
Haute-Marne, terre de légendes	livres histoire	20,00 €
Catalogue "Serge Kantorowicz voyage à travers Victor Hugo, Balzac, Kubin..."	livres histoire	12,00 €
<b>Guide la collection de buis du château du Grand Jardin</b>	<b>livres jardin</b>	<b>2,00 €</b>

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire	
<b>conservation départementale</b>	<b>N° 2013.05.21</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Convention de partenariat avec l'association Segusia relative à l'organisation d'ateliers créatifs, site d'Andilly-en-Bassigny</b>	

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Bertrand OLLIVIER, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

Vu l'avis favorable de la IVe commission du 3 mai 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 28 voix Pour**

**DECIDE**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée de partenariat à intervenir avec l'association « Segusia » concernant des ateliers créatifs à destination du jeune public sur le site archéologique d'Andilly-en-Bassigny qui se tiendront du 20 juillet au 18 août 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à la signer.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

Chaumont, le 4 novembre 2011

direction des ressources humaines

pôle « relations sociales –  
instances paritaires »

affaire suivie par :  
Sylvie Carbillet - tél. : 03 25 32 85 19

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

### RÉFÉRENCES

- décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales (version « consolidée » au 1<sup>er</sup> juillet 2010)
- décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État (version « consolidée » au 23 juin 2010)
- arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret susvisé (version « consolidée » au 22 mai 2010)
- arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret susvisé (version « consolidée » au 1<sup>er</sup> août 2008)
- délibérations du conseil général de la Haute-Marne des 23 octobre 2007, 20 juin 2008 et 14 octobre 2011

N.B. : Les délibérations de la collectivité sont seules opposables. Ces délibérations sont prises en référence aux textes réglementaires susvisés.

### INDEMNITÉS DE MISSION

L'agent doit disposer d'un ordre de mission permanent sur le territoire du département de la Haute-Marne (en cas de déplacements fréquents dans le cadre du service) ou bien d'un ordre de mission spécifique (en cas de déplacement ponctuel).

Repas et/ou nuitée en dehors de la résidence administrative et en dehors de la résidence familiale de l'agent.

	déplacement entre 11 h et 14 h ou entre 18 h et 21 h	déplacement entre 0 h et 5 h	déplacement entre 11 h jour J et 5 h jour J + 1
en province	indemnité-repas forfaitaire de 15,25 € sur production d'un justificatif de dépense liée à ce repas, quel qu'en soit le montant	remboursement des frais réels engagés « plafonnés » à 60 € / nuitée	au plus 90,50 € (deux indemnités repas + nuitée : voir ci-contre)
à Paris		remboursement des frais réels engagés « plafonnés » à 85 € / nuitée	au plus 115,50 € (deux indemnités-repas + nuitée : voir ci-contre)

## INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

### référence :

- règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules personnels concernant les besoins du service, approuvé par l'assemblée départementale le 26 juin 2009, en ligne sur le site intranet du conseil général

### rappel :

Les agents qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service doivent bien s'assurer de la couverture des risques par leur police d'assurance et, si nécessaire, souscrire une assurance complémentaire. En cas d'accident, les agents ne peuvent prétendre à aucune indemnisation de la part de la collectivité pour les dommages subis par leur véhicule.

---

L'agent doit disposer d'une autorisation permanente d'utilisation de son véhicule personnel (en cas de déplacements fréquents avec le véhicule personnel dans le cadre du service) ou bien d'un ordre de mission spécifique (en cas de déplacement ponctuel avec le véhicule personnel dans le cadre d'une mission).

Le kilométrage annuel s'apprécie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Les distances kilométriques prises en compte sont celles données sur un site internet comme, par exemple, [www.mappy.com](http://www.mappy.com)

Le remboursement des frais de péage et de stationnement peut être sollicité en sus des indemnités kilométriques, sur présentation des justificatifs de dépenses.

puissance fiscale du véhicule	jusqu'à 2 000 km au cours d'une même année civile	de 2 001 à 10 000 km au cours d'une même année civile	au-delà de 10 000 km au cours d'une même année civile
jusqu'à 5 CV	0,25 € / km	0,31 € / km	0,18 € / km
6 ou 7 CV	0,32 € / km	0,39 € / km	0,23 € / km
8 CV et plus	0,35 € / km	0,43 € / km	0,25 € / km



N.B. : les ordres de mission sont signés par le responsable de service, à l'exception des formations (direction des ressources humaines) ; un ordre de mission est obligatoire, y compris pour les formations « en intra » entraînant un déplacement en dehors de la résidence administrative et en dehors de la résidence familiale de l'agent

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-MARNE ET  
L'ASSOCIATION « SEGUSIA »  
RELATIVE À L'ORGANISATION D'ATELIERS CRÉATIFS  
À LA VILLA GALLO-ROMAINE D'ANDILLY-EN-BASSIGNY  
DU 20 JUILLET AU 18 AOÛT 2013**

La présente convention est établie :

**entre d'une part :**

**le conseil général de la Haute-Marne**

1 rue du Commandant Hugueny  
CS 62127

52905 Chaumont Cedex 9

représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération de la commission permanente du conseil général en date du 24 mai 2013, ci-après désigné sous le terme « le conseil général » ;

**et d'autre part :**

**l'association « Segusia » ci-après nommée « l'association »**

Siège social : atelier archéologique, 52260 Faverolles  
représentée par sa Présidente, Madame Marie-Christine BLONDELLE.

**Les deux parties ont conclu ce qui suit :**

**Article 1 : objet**

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat établi entre le conseil général de la Haute-Marne et l'association dans le cadre de l'organisation d'ateliers créatifs du 20 juillet au 18 août 2013 à la villa gallo-romaine d'Andilly-en-Bassigny.

**Article 2 : engagements de l'association**

L'association s'engage à mener pour ces ateliers les actions suivantes et à mettre en œuvre à cette fin tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution :

- assurer l'animation d'ateliers créatifs à destination d'enfants âgés de 6 à 12 ans, sur le site de la villa gallo-romaine d'Andilly-en-Bassigny ;
- réaliser ces animations aux dates suivantes :
  - samedi 20 juillet 2013 à 14h et à 15h30,
  - samedi 17 août 2013 à 14h ;
- encaisser directement les frais d'inscription à l'atelier, à savoir 3 € par enfant, lors de l'arrivée des participants.

Les ateliers pourront être annulés en cas de force majeure.

L'association s'engage enfin à spécifier expressément le soutien du conseil général de la Haute-Marne sur tous les documents de promotion de cette action par l'apposition du logo du conseil général de la Haute-Marne et par sa mention lors d'enregistrements et interviews.

### **Article 3 : engagements du conseil général**

Pour permettre la réalisation de ce projet, le conseil général de la Haute-Marne s'engage à :

- assurer les inscriptions téléphoniques des enfants aux ateliers ;
- défrayer l'association sur déclaration des trajets effectués, sur présentation de la carte grise du véhicule utilisé et selon la grille de remboursement du conseil général (cf. annexe I) ;
- assurer la promotion de ces ateliers sur ses documents de communication. Le logo de l'association « Segusia » figurera sur tout document de communication en lien avec les ateliers.

### **Article 4 : modification de la convention**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant approuvée des deux signataires.

### **Article 5 : durée et validité**

La présente convention est valable à compter de sa notification et prendra fin le 18 août 2013.

### **Article 6 : résiliation de la convention**

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un mois.

### **Article 7 : règlement des litiges**

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable du litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

**Fait à Chaumont, le**

**Le Président du conseil général  
de la Haute-Marne,**

**Bruno SIDO**

**La Présidente de l'association  
« Segusia »**

**Marie-Christine BLONDELLE**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**service culture, sports et vie associative**

**N° 2013.05.22**

**OBJET :**

**Ligue de l'enseignement**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRION, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement départemental relatif aux subventions culturelles du 17 février 2012,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

Vu l'avis favorable de la IV<sup>e</sup> commission réunie le 3 mai 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 29 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer une subvention de 20 000 € à la ligue de l'enseignement au titre de l'année 2013 (imputation 6574//311),
- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à la signer.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 mai 2013**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## Convention de partenariat entre le conseil général et la ligue de l'enseignement de la Haute-Marne

### **Entre d'une part :**

Le conseil général de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny - CS 62127 – 52905 CHAUMONT Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du 24 mai 2013, ci-après désigné sous le terme « le conseil général »,

### **et d'autre part**

La ligue de l'enseignement de la Haute-Marne, 23 rue du Vieux Moulin - BP 2041 - 52902 CHAUMONT cedex, représentée par Monsieur Yves GUILLAUME, son Président, ci-après désigné sous le terme « la ligue de l'enseignement de la Haute-Marne »,

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **Préambule**

Le conseil général entend promouvoir une culture dynamique et vivante, équitablement répartie sur le territoire, favorisant l'accès de tous aux diverses formes d'art et pratiques culturelles.

#### **Article 1 : objet**

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat établi entre la ligue de l'enseignement de la Haute-Marne et le conseil général de la Haute-Marne pour les opérations suivantes :

- « Les chemins de traverses », sur l'organisation de « la Diagonale Verte » et du chantier de jeunes,
- - « Demain en France, chantiers d'expression ».

## **Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention**

Le conseil général accorde une subvention globale d'un montant de 20 000 € à la ligue de l'enseignement de la Haute-Marne, qui l'accepte comme participation forfaitaire aux actions décrites ci-dessus pour l'année 2013.

Le versement de cette subvention, imputable sur le budget du conseil général à l'imputation comptable 6574//311, interviendra sous forme de deux versements :

- 75% à la notification de la convention signée des deux parties,
- le solde, au terme du projet, sur présentation des pièces énumérées à l'article 3.

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de la ligue de l'enseignement de la Haute-Marne (compte 18507-00011-0119602165 – 55 CCP Châlons-en-Champagne).

## **Article 3 : obligation de la ligue de l'enseignement de la Haute-Marne et justificatifs**

La ligue de l'enseignement de la Haute-Marne s'engage à faire apparaître le nom du conseil général en tant que partenaire financier sur les supports de toutes natures qui serviront à la promotion des actions faisant l'objet du partenariat, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions.

Elle fournira au conseil général un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions entreprises au regard des aides apportées par le conseil général. À cet égard, les pièces suivantes devront être adressées au conseil général à l'issue de l'opération :

- les articles de presse, de communication ou de promotion,
- un bilan financier détaillé,
- le compte-rendu de l'utilisation de la subvention,
- un rapport d'activité détaillé faisant apparaître les éléments d'évaluation quantitative et qualitative de la manifestation.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'opération, la ligue de l'enseignement de la Haute-Marne s'engage à reverser au conseil général tout ou partie de la subvention au prorata de la part de l'action non exécutée.

## **Article 4 : résiliation de la convention**

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

## **Article 5 : durée et validité**

La présente convention est valable à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013.

**Article 6 : règlement des litiges**

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable au litige, préalablement à la saisine du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

**Le Président de la ligue de l'enseignement  
de la Haute-Marne**

**Le Président du conseil général  
de la Haute-Marne**

**Yves GUILLAUME**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**service culture, sports et vie associative**

**N° 2013.05.23**

**OBJET :**

**Attribution de subventions sur dotations cantonales  
pour les clubs sportifs ou les associations**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIOT, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**

**Par 28 voix Pour**

**DECIDE**

↳ d'attribuer aux clubs sportifs locaux et aux associations, au titre des « dotations cantonales », les subventions détaillées dans le tableau en annexe pour un montant total de **6 625 €**.

Chapitre 65, imputations 6574//311 et 6574//32.

<b><u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité</b>	
<b><u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u></b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

<b>Commission permanente du 24 mai 2013</b>		<b>Imputation</b>	<b>Montant de l'aide</b>
<b>Canton de CHAUMONT Nord</b>	<b>Dotation disponible : 2 400 €</b>		
	Cercle hippique Chaumont-Choignes	Club sportif	500 €
	<b>Attribué</b>		<b>500 €</b>
	Reste à répartir		<b>1 900 €</b>
<b>Canton de DOULEVANT-le-CHÂTEAU</b>	<b>Dotation disponible : 2 000 €</b>		
	La sauvegarde de Saint-Urbain	Association	1 000 €
	Association des maires du canton de Doulevant-le-Château	Association	1 000 €
	<b>Attribué</b>		<b>2 000 €</b>
	Reste à répartir		<b>0 €</b>
<b>Canton de LANGRES</b>	<b>Dotation disponible : 3 000 €</b>		
	Amicale cibistes langrois (ACBL)	Association	350 €
	Association bien vivre à Culmont	Association	150 €
	Association Ségusia	Association	150 €
	Ensemble vocal Montéclair	Association	150 €
	Le plateau de danse	Association	200 €
	Association Remp-Arts	Association	200 €
	Association Sainte-Anne	Association	100 €
	Les amis du passé et des arts	Association	150 €
	Dulcimer	Association	100 €
	Association de développement du Pays de Langres (Dplace)	Association	150 €
	Avenir santé sud Haute-Marne	Association	150 €
	Club omnisports Langrois - football	Club sportif	400 €
	Football club Hûmes-Jorquenay	Club sportif	100 €
	Judo club de Chanoy	Club sportif	100 €
	Judo club Langres Vingeanne	Club sportif	150 €
	Basket club de Langres	Club sportif	100 €
	Langres athlétic club sud 52	Club sportif	100 €
	Entente sportive de Corgirnon-Chaudenay (ESCC Sud 52)	Club sportif	100 €
	Football club Saints-Geosmois	Club sportif	100 €
	<b>Attribué</b>		<b>3 000 €</b>
	Reste à répartir		<b>0 €</b>

<b>Canton de WASSY</b>	<b>Dotation disponible : 3 000 €</b>		
	École de dessin peinture François Pernot	Association	150 €
	Le manteau d'Arlequin	Association	175 €
	Les tortues	Club sportif	200 €
	Espérance de Pont Varin	Club sportif	200 €
	Union sportive intercommunale de la Blaise	Club sportif	200 €
	Union sportive Wassy Brousseval	Club sportif	200 €
	<b>Attribué</b>		<b>1 125 €</b>
	Reste à répartir	<b>1 875 €</b>	
<b>Incidence du rapport</b>			<b>6 625 €</b>

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**service culture, sports et vie associative**

**N° 2013.05.25**

**OBJET :**

**Manifestations sportives officielles  
2012-2013  
attributions de subventions**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRION, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Philippe BOSSOIS à M. Antoine ALLEMEERSCH  
Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attribution à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

VU l'avis favorable de la IVe commission réunie le 3 mai 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT les demandes déposées par les organisateurs,

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les manifestations sportives d'envergure organisées en Haute-Marne,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 28 voix Pour**

**DECIDE**

Ø d'attribuer les subventions détaillées dans le tableau ci-annexé, au titre de l'accueil de « Manifestations Sportives Officielles 2012-2013 », pour un montant total de **49 650 €**.

Imputation budgétaire 6574//32.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

# MANIFESTATIONS SPORTIVES OFFICIELLES SAISON 2012/2013

*Niveau : International*

Organisateur	Date et lieu	Nature de la manifestation	Aide 2011	Aide 2012	Budget 2013	Observations
Squadra 52	8-9/06 à Chaumont	17 <sup>e</sup> 24h Solex	4 000 €	4 000 €	49 000 €	Aide sollicitée : CG : 4 000 € - Ville Chaumont Région 1 763 € - Sponsors 4 900 € - Engagements : : 32 826 €
Judo Club Mamaval/ Saint-Dizier Haute-Marne	30-31/03 à La Noue	33 <sup>e</sup> tournoi de la Ville de Saint-Dizier	1 000 €	1 000 €	14 800 €	Aide sollicitée : CG : 1 000 € - Saint-Dizier : 3 Région : 1 500 € - Inscriptions : 3 000 € - Spons
COSD Tennis Club Bragard	octobre 2013 à Saint-Dizier	19 <sup>e</sup> tournoi international de Saint-Dizier	3 500 €	3 500 €	52 800 €	Aide sollicitée : CG : 3 500 € - Saint-Dizier : Région : 2 500 € - FFT : 5 700 € - CNDS

Organisateur	Date et lieu	Nature de la manifestation	Aide 2011	Aide 2012	Budget 2013	Observations
--------------	--------------	----------------------------	-----------	-----------	-------------	--------------

*Niveau : National*

Organisateur	Date et lieu	Nature de la manifestation	Aide 2011	Aide 2012	Budget 2013	Observations
Association Sportive de Bologne	08/06 à Bologne	35 <sup>es</sup> boucles de Bologne	800 €	800 €	13 400 €	Aide sollicitée : CG : 800 € - Inscriptions : 2 000 € - Région : 300 € - CNDS : 500 € - Sponsors : 2 000 €
Association Cheval d'Arc	13/01 à Arc en Barrois	concours de saut d'obstacles	0 €	0 €	1 650 €	Aide sollicitée : CG : 200 € - Entrées : 500 € - Fédération : 500 € - Commune : 50 €
	10/02 à Arc en Barrois	concours de saut d'obstacles	0 €	0 €	1 650 €	Aide sollicitée : CG : 200 € - Entrées : 500 € - Fédération : 500 € - Commune : 50 €
	03/11 à Arc en Barrois	concours de dressage	0 €	0 €	3 050 €	Aide sollicitée : CG : 250 € - Entrées : 1 000 € - Région : 150 € - Commune : 50 €
	24/11 à Arc en Barrois	concours de saut d'obstacles	0 €	0 €	3 050 €	Aide sollicitée : CG : 250 € - Entrées : 1 000 € - Région : 150 € - Commune : 50 €
Langres Haltéro Musculation	18-19/05 à Langres	championnat de France cadets et juniors	0 €	0 €	21 500 €	Aide sollicitée : CG : 4 500 € - Commune : 2 000 € - OMS : 1 000 € - Région : 3 500 € - CNDS : 1 500 €
Fly's et Black's paintball	juin 2013 à Saint-Dizier	championnat de France de paintball	0 €	0 €	23 600 €	Aide sollicitée : CG : 0 € - Commune : 2 500 € - Fédération : 10 000 € - Ligue : 8 000 €
OMS Chaumont	14/09 à Chaumont	13 <sup>e</sup> corrida pédestre	1 000 €	1 000 €	18 400 €	Aide sollicitée : CG : 2 000 € - Région : 2 000 € - DDCSPP : 2 000 € - ville : 2 000 €
Union Cycliste Joinville Vallage	03/03 à Joinville	40 <sup>e</sup> prix de Joinville	200 €	200 €	1 544 €	Aide sollicitée : CG : 200 € - Joinville : 850 € - Suzannecourt : 100 € - Partenaires : 394 €
UNSS	3-5/04 à Saint-Dizier	championnat de France de tir à l'arc	2 500 € (volley)	2 000 € (tennis de table)	46 200 €	Aide sollicitée : CG : 3 000 € - Commune : 1 500 € - Région : 2 700 € - CNDS : 1 500 € - AS : 360 €
Pôle sports et loisirs de Biesles	29-30/06 à Biesles	open double de swin-golf et championnat ligue de l'Est manche 4	0 €	0 €	1 900 €	Aide sollicitée : CG : 380 € - Fonds propres : 1 520 €
	21-22/09 à Biesles	open de France de swin-golf	0 €	0 €	1 855 €	Aide sollicitée : CG : 495 € - Fonds propres : 1 360 €
Moto Club Haut-Marnais	24/08 à Chaumont Semoutiers	supercross de Chaumont-Semoutiers	0 €	0 €	65 000 €	Aide sollicitée : CG : 1 500 € - Communes : 1 500 € - Région : 1 500 € - CNDS : 1 500 € - Sponsors : 60 500 €
ECAC triathlon	20/10 à Chaumont-Choignes	championnat de France de bike and run	0 €	0 €	22 500 €	Aide sollicitée : CG : 3 000 € - Communes : 1 650 € - Région : 1 650 € - CNDS : 1 000 €
Foyers des jeunes de Chateauvillain section juniors	25-26/05 à Chateauvillain	critérium national de juniors	0 €	0 €	13 000 €	Aide sollicitée : CG : 0 € - Communes : 550 € - Région : 0 € - clubs participants : 5 500 € - Sponsors : 7 950 €
UJB Escrime	9-10/03 à Saint-Dizier	circuit N2 Fleuret	0 €	600 €	8 800 €	Aide sollicitée : CG : 600 € - Région : 700 € - Sponsors : 1 500 €
Comité départemental de tennis	du 23 au 25 avril 2013	tournoi des P'tits diabolins	800 €	850 €	8 740 €	Aide sollicitée : CG : 850 € - DDCSPP : 500 € - Inscriptions : 4 830 € - Partenariat : 500 €
Club de tennis de Chateauvillain	1 au 30/06 à Chateauvillain	phases qualificatives National Tennis Cup	0 €	0 €	1 890 €	Aide sollicitée : /
Tennis Club de Langres	du 20/03 au 21/04 à Langres	tournoi Senior 1 <sup>re</sup> catégorie	800 €	800 €	1 500 €	Aide sollicitée : CG : 2 000 € - Ville : 2 000 € - Sponsors : 1 000 €
ECAC Tennis	du 4 au 07/04 à Chaumont	tournoi des Petits Virtuoses	800 €	800 €	6 700 €	Aide sollicitée : CG : 800 € - CNDS : 600 € - Chaumont : 600 € - Inscriptions : 5 300 €

Organisateur	Date et lieu	Nature de la manifestation	Aide 2011	Aide 2012	Budget 2013	Observations
--------------	--------------	----------------------------	-----------	-----------	-------------	--------------

*Niveau : InterRégional*

Organisateur	Date et lieu	Nature de la manifestation	Aide 2011	Aide 2012	Budget 2013	Observations
Auto Buggy Der et Blaise	21/07/2013 à Wassy	Manche du championnat Nord-Est de poursuite sur terre	0 €	500 €	11 750 €	Aide sollicitée : CG : 1 100 € - commune : 1 500 € - entrée gratuite
Course à pied du Der (CAP DER)	16/06 à Montier-en-Der	Marathon du Der	0 €	0 €	50 000 €	Aide sollicitée : CG : 10 000 € - Région : 10 000 € - Sponsors : 5 000 € - CNDS : 5 000 € - CODECO inscriptions : 10 000 €
Judo Club Mamaval/ Saint-Dizier Haute-Marne	24/03 à La Noue	20 <sup>e</sup> Tournoi interRégional Benjamins	400 €	400 €	1 100 €	Aide sollicitée : CG : 500 € - Comité départemental
La Chaumontaise	6-7/04 à Chaumont	demi finales du championnat de France individuels de gymnastique		0 €	12 900 €	Aide sollicitée : CG : 3 000 € - ville : 2 500 € - CN
comité départemental de pétanque	7/04 à Froncles	championnat de ligue tête à tête		0 €	474 €	Aide sollicitée :
	08/05 à Saint-Dizier	championnat de ligue triplette promotion		0 €	474 €	Aide sollicitée :
Union Cycliste Joinville Vallage	01/09 à Thonnance les Joinville	20 <sup>e</sup> édition "Descentes du Vallage VTT"	350 €	350 €	2 530 €	Aide sollicitée : CG : 350 € - Région : 305 € - Thonnance : 310 € - Partenaires : 6 Engagements : 700 € - fonds propres : 2
Union Cycliste Joinville Vallage	12/06 à Curel	4 Heures de Curel	200 €	200 €	2 002 €	Aide sollicitée : CG : 200 € - Partenaires : Engagements : 1 000 €
Union Cycliste Joinville Vallage	17/03 à Poissons	2 <sup>e</sup> édition de l'EnduroMélair VTT	0 €	200 €	2 950 €	Aide sollicitée : CG : 200 € - Engagements : 2 500 € - vente : 150 €
Vélo club joinvillois	02/06 à Épizon	Championnat interRégional de cyclisme féminin			4 743 €	Aide sollicitée : CG : 500 € - Région : 500 € - communes : 942 € - Sponsors : CNDS : 750 € - ANDRA : 400 €
Vélo Club Chaumontais	18/08 à Chaumont	35 <sup>e</sup> Prix d'Harricourt	0 €	250 €	2 087 €	Aide sollicitée : CG : 300 € - CNDS 250 € - Amicale St Rémy d'Harricourt
Vélo Club Chaumontais	15/09 à Chaumont	66 <sup>e</sup> Prix de la Libération	300 €	300 €	2 449 €	Aide sollicitée : CG : 300 € - CNDS 300 € - Commune : 1 590 €
Chaumont Enduro 52	09/06 à Goncourt	Endurance Quad les 6 heures de Goncourt	400 €	400 €	11 655 €	Aide sollicitée : CG : 1 000 € - Partenaires : 2 Engagements : 4 900 €
Vélo Club Montigny Roue Libre	25-26/05	3 <sup>e</sup> circuit du sud haut-marnais	500 €	500 €	20 660 €	Aide sollicitée : CG : 1 500 € - communes : 5
Cercle Hippique Chaumont-Choignes	29-30/06 à Choignes	Concours de saut d'obstacles	1 000 €	1 000 €	14 597 €	Aide sollicitée : CG : 1 000 € - Région : 950 € - vi Sponsors : 2 600 € - CNDS : 200 €
A.S. Lasarjanc	16/06 à Jonchery	12 <sup>e</sup> tournoi "souvenir de Sébastien Flagez et Raphaël Coupas"	500 €	500 €	7 100 €	Aide sollicitée : CG : 500 € - Engagements :
UJB Escrime	02/12/12 à Saint-Dizier	Horizon 2020 minimes	300 €	300 €	5 500 €	Aide sollicitée : CG : 500 € - Saint-Dizier : 750 € - Engagements : 500 € - CNDS : 300 €
COSD/TCB	avril et octobre (tableau final) à Saint-Dizier	8 <sup>e</sup> Open tennis féminin de Saint-Dizier	600 €	600 €	13 600 €	Aide sollicitée : CG : 600 € - Saint-Dizier : 2 CNDS : 500 € - Engagements : 1 000 € - Partena
Poissons Triathlon	31/08 à Poissons	Nocturnes de Poissons	500 €	500 €	4 650 €	Aide sollicitée : CG : 500 € - Région : 400 Engagement : 1 300 €

Organisateur	Date et lieu	Nature de la manifestation	Aide 2011	Aide 2012	Budget 2013	Observations
--------------	--------------	----------------------------	-----------	-----------	-------------	--------------

*Niveau : Régional*

Organisateur	Date et lieu	Nature de la manifestation	Aide 2011	Aide 2012	Budget 2013	Observations
La Flèche Bragarde	12-13/04 à Saint-Dizier	Handynamique 2013			8 796 €	Aide sollicitée : CG : 2 500 € - État : 1 723 € - Commune : 1 723 €
Chaumont badminton club	25-26/05 à Chaumont	Tournoi de l'affiche		0	2 500 €	Aide sollicitée : CG : 0 € - Ville : 500 € - Engagem
Chaumont Enduro 52	30/06 à Chaumont	16 <sup>e</sup> Enduro moto de Chaumont championnat de Champagne	1 200 € pour enduro national	1 000 € pour championnat de Champagne	24 000 €	Aide sollicitée : CG : 1 500 € - Chaumont : 1 500 € - Engagements : 18 000 €
Vélo club Langrois	02/12/12 à Fayl-Billot	Championnat de Champagne de cyclo cross	0 €	0 €	3 547 €	Aide sollicitée : CG : 400 € - Région : 320 € - ville : 1 200 € - Commune : 480 €
Cercle Hippique Chaumont-Choignes	22/09 à Choignes	Concours de dressage			2 877 €	Aide sollicitée : CG : 200 € - Région : 0 € - ville : 200 € - Sponsors : 500 € -
Sporting Marnaval Club	26 au 28/05 à Marnaval	Tournoi Football Jeunes	300 €	300 €	0 €	Aide sollicitée : CG : 300 € - Sponsoring : 2 Divers : 2 200 €
Moto Club Haut-Marnais	01/05 à Poulangy	Moto-cross de Poulangy	800 €	800 €	25 100 €	Aide sollicitée : CG : 800 € - Chaumont : 400 € - CN Sponsors : 2 300 €
Association Quenechneux team	23/06 et 22/09 à Gudmont-Villiers	Manches du championnat de Champagne de moto-cross jeunes	0 €	0 €	23 100 €	Aide sollicitée : CG : 1 500 € - Fédération : 750 € - CODECOM : 500 € - Sponsors : 5 175
Tennis Club de Joinville	15 au 23/08 à Joinville	Tournoi de Tennis adultes et tournoi jeunes	400	500	3 960 €	Aide sollicitée : CG : 250 € - Ville : 500 € - Spon
Club Nautique de la Liez	01-02 septembre à la Liez	Championnat de Champagne de ski nautique, euro handiski, coupe de France de saut et finale Régionale des Petits Princes	0	1 800	16 650 €	Aide sollicitée : C.G. : 0 € - CNDS : 650 € - Rég Ville : 2 850 € - Sponsors : 3 150 €
Comité Départemental de Triathlon	octobre 2013 à avril 2014	Challenge Haut-Marnais de Bike and Run Chaumont - Suzannecourt - Chauffourt - Orcevaux - Saint-Dizier - Crenay - Tronchov - Valdelancourt	1 800	2 000	20 000 €	Aide sollicitée : CG : 2 000 € - Ville 500 - Spons
COSD Triathlon	24/03 à Saint-Dizier	3 <sup>e</sup> duathlon de Saint-Dizier	0	400	6 040 €	Aide sollicitée : CG : 500 € - Ville : 2 000 € - OMS : 200 € - Inscriptions : 2 Partenaires privés : 755 €
Chaumont Football Club	19/05 à Chaumont	Tournoi "Jeunes"	150	300	2 865 €	Aide sollicitée : CG : 300 € subventions spons

Récapitulatif des a	
Manifestations de niveau international	
Manifestations de niveau national	
Manifestations de niveau interRégional	
Manifestations de niveau Régional	
TOTAL AIDE	
Solde BP 2012	

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction de la Solidarité Départementale

**service insertion**

**N° 2013.05.26**

**OBJET :**

**Demande de subventions au titre du programme  
départemental d'insertion 2012-2014**

**Action sociale  
Année 2013**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Philippe BOSSOIS à M. Antoine ALLEMEERSCH  
Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code du travail,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

VU le programme départemental d'insertion 2012-2014 approuvé par délibération du conseil général des 8 et 9 décembre 2011,

VU la délibération de la commission permanente du 3 juillet 2009 approuvant un modèle type de convention à intervenir avec les opérateurs de l'insertion qui ne sollicitent pas de FSE,

VU l'avis favorable de la Ve commission réunie le 29 mars 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 28 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer une subvention de **8 000 €** au comité de bassin d'emploi du Nord Haute-Marne pour la réalisation du dispositif RELAI en 2013,
- d'attribuer une subvention de **4 000 €** à l'association La Passerelle pour la réalisation de l'opération « ateliers de remobilisation adultes »,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à signer les conventions à intervenir, selon le modèle type approuvé par délibération de la commission permanente du 3 juillet 2009.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction de la Solidarité Départementale

**service insertion**

**N° 2013.05.27**

**OBJET :**

**Demandes de subventions au titre du  
programme départemental d'insertion 2012-2014**

**Insertion professionnelle  
Année 2013**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Philippe BOSSOIS à M. Antoine ALLEMEERSCH  
Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code du travail,

VU le programme départemental d'insertion 2012-2014 approuvé par délibération du conseil général des 8 et 9 décembre 2011,

VU la délibération de la commission permanente du 3 juillet 2009 approuvant un modèle type de convention à intervenir avec les opérateurs de l'insertion qui ne sollicitent pas de FSE,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

VU l'avis favorable de la Ve commission réunie le 29 mars 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 28 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer une subvention de **10 000 €** à l'association POINFOR pour le projet d'auto-école associative pour l'année 2013,
- d'attribuer une subvention de **18 400 €** à l'association BGE Champagne pour la réalisation de l'opération « accompagnement des bénéficiaires du RSA créateurs de leurs entreprise » pour l'année 2013,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à signer les deux conventions.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire		N° 2013.05.28
service économie - tourisme - habitat		
<b>OBJET :</b>		
Programme d'intérêt général (PIG) " habiter mieux " en Pays de Chaumont Subvention pour le suivi-animation du programme		

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Philippe BOSSOIS à M. Antoine ALLEMEERSCH  
Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. André NOIROT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 décidant l'inscription d'un crédit au titre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et des programmes d'intérêt général,

VU l'avis favorable émis par la VI<sup>e</sup> commission au cours de sa réunion du 3 mai 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT la demande présentée par la communauté d'agglomération du Pays Chaumontais par courrier reçu le 27 mars 2013,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 27 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer à la communauté d'agglomération du Pays Chaumontais une subvention de 3 000 €, au titre de la contribution du conseil général au volet animation du programme d'intérêt général « habiter mieux » en Pays de Chaumont (imputation comptable 65734//72).

Le versement interviendra sur présentation de la notification de l'attribution du marché relatif au volet animation du programme.

<b><u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité</b>	
<b><u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u></b>  - la télétransmission en Préfecture le  - la publication le	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**service économie - tourisme - habitat**

**N° 2013.05.29**

**OBJET :**

**Adhésion de la communauté de communes du Grand Langres au syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du Pays de Langres**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Philippe BOSSOIS à M. Antoine ALLEMEERSCH  
Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-18,

VU les statuts du syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du Pays de Langres, notamment l'alinéa 2 de l'article 2, qui dispose que le syndicat décide de l'adhésion ou du retrait des collectivités ou établissements publics, selon la procédure prévue aux articles L.5211-18, L.5211-19 et L.5721-6-1, L.5721-6-2, L.5721-6-3,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

VU l'arrêté préfectoral n°2759 du 21 décembre 2012 portant création de la communauté de communes du Grand Langres issue de la fusion et de l'extension des communautés de communes de l'Étoile de Langres et de la région de Neuilly l'Evêque,

VU l'arrêté préfectoral n°238 du 20 février 2013 portant substitution de la communauté de communes du Grand Langres au sein du syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du Pays de Langres,

VU la demande effectuée par le Président du syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du Pays de Langres le 25 mars 2013, sollicitant une délibération du conseil général sur l'extension de territoire du syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du Pays de Langres,

VU l'avis favorable de la VIe commission les 29 mars et 3 mai 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT que la communauté de communes du Grand Langres s'est prononcée en faveur de l'adhésion complète de son territoire, lequel est étendu aux sept communes suivantes : Beauchemin, Chatenay-Mâcheron, Mardor, Plesnoy, Saint-Maurice, Voisines et Ormancey,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 29 voix Pour**

**DECIDE**

- d'approuver l'adhésion de la communauté de communes du Grand Langres au syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du Pays de Langres pour la totalité de son territoire.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>



## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**service économie - tourisme - habitat**

**N° 2013.05.30**

**OBJET :**

**Syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du Pays de Langres  
Programme d'investissement 2013**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Philippe BOSSOIS à M. Antoine ALLEMEERSCH  
Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

VU les statuts du syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du Pays de Langres définissant la participation financière du Département au budget du syndicat,

VU l'avis favorable émis par la VIe commission au cours de sa réunion du 3 mai 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT la demande présentée par le syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du Pays de Langres,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 29 voix Pour**

**DECIDE**

- d'approuver les opérations d'investissement 2013 présentées par le syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du Pays de Langres dans le cadre de l'autorisation de programme 2013 (P058E123), portant sur un montant de travaux de 673 700 € TTC, et établissant une participation du Département d'un montant de 390 000 € selon le détail suivant (chapitre 204 – imputation budgétaire 204142//94) :

<b>Opérations</b>	<b>Montant des travaux programmés en 2013 (TTC)</b>	<b>Recettes estimées en 2013 (y compris FCTVA)</b>	<b>Participation accordée par le conseil général de la Haute-Marne</b>
LIEZ – jonction parking-plage de la Liez	193 700 €	64 782 €	116 026 €
LIEZ – requalification d'espaces au bord du lac	350 000 €	117 056 €	209 649 €
VINGEANNE – accueil pôle animation – stationnements complément tranche 1	40 000 €	13 378 €	23 960 €
Itinéraires et sites – site des Sources de l'Aube	90 000 €	45 150 €	40 365 €
<b>TOTAL</b>	<b>673 700 €</b>	<b>240 366 €</b>	<b>390 000 €</b>

Le versement de cette participation interviendra sur présentation de justificatifs de dépenses.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 mai 2013**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction des Infrastructures et des Transports

**service déplacements et transports**

**N° 2013.05.37**

**OBJET :**

**Convention temporaire de subventionnement  
avec cinq autorités organisatrices de second rang**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Philippe BOSSOIS à M. Antoine ALLEMEERSCH  
Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports, notamment les articles L.3111-7 à L.3111-10,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.213-11 et R.213-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil général en date du 22 mars 2013 (nouveau règlement des transports),

Vu l'avis favorable de la VIIe commission réunie le 6 mai 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 29 voix Pour**

**DECIDE**

1 – d'approuver le modèle de convention-type joint à la présente délibération, à signer avec cinq autorités organisatrices de second rang (AO2) et relatif au financement des transports scolaires haut-marnais ;

2 – d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à signer, sur le modèle de la convention figurant en annexe à la présente délibération, une convention prenant effet le 1<sup>er</sup> août 2013 et se terminant au plus tard le 31 juillet 2016 avec les AO2 et incidences financières annuelles suivantes :

	2013-2014 (BP 2014)	2014-2015 (BP 2015) 2015-2016 (BP 2016)
SITS de Bourmont	16 134 €	24 565 €
SMVM de Fayl-Billot	16 830 €	22 530 €
SITS de Froncles	4 270 €	6 894 €
SIRS des Voevres	4 169 €	5 144 €
Communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais	14 210 €	21 489 €
TOTAL	55 612 €	80 622 €

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 mai 2013**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**





conseil général  
**HAUTE-MARNE**

conseil général de la Haute-Marne

Chaumont, le

direction des infrastructures  
et des transports

service déplacements et  
transports

## C O N V E N T I O N

-oOo-

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation du **(date)**,

*ENTRE*

Le Département de la Haute-Marne représenté par Monsieur Bruno SIDO, Président du conseil général, autorisé à signer la présente convention par délibération de la commission permanente du conseil général du **(date)**

d'une part,

ET

**(nom collectivité)** représenté par **(nom Président ou Maire)**, autorisé à signer la présente convention par délibération du **(date)**

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

**(nom collectivité)** est autorité organisatrice de second rang du conseil général de la Haute-Marne en matière de transports scolaires par convention du **(date)**, qui annule et remplace la convention de délégation du **(date)**. La convention du **(date)** a été dénoncée d'un commun accord afin d'appliquer le nouveau règlement des transports scolaires, voté par l'assemblée départementale le 22 mars 2013.

Il s'avère que l'application de ce nouveau règlement des transports, qui modifie notamment les modalités de financement des transports scolaires, génère un surcoût important pour **(nom collectivité)**.

Le conseil général a décidé de compenser ce surcoût pour une période d'au plus trois années scolaires, ce qui fait l'objet de la présente convention financière.

## ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour trois années scolaires au plus : 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

Elle peut être dénoncée en cas d'accord commun.

## ARTICLE 3 : COMPENSATION FINANCIÈRE

Le conseil général verse à **(nom collectivité)**, en une seule fois au cours du second trimestre de l'année scolaire considérée, une subvention annuelle d'un montant de :

2013-2014	X €
2014-2015	Y €
2015-2016	Y €

## ARTICLE 4 : RÉSILIATION

La présente convention est automatiquement résiliée en cas de dénonciation, résiliation ou non renouvellement de la convention de délégation du **(date)**.

## ARTICLE 5 : AVENANT À LA CONVENTION

Toute modification à la baisse du nombre ou de la consistance des circuits scolaires objets de la convention de délégation du **(date)** entraîne de droit la conclusion d'un avenant diminuant la compensation financière définie à l'article 3, au prorata de l'évolution du coût réel des circuits scolaires conventionnés.

## ARTICLE 6 : LITIGES

En cas de litige entre les parties, relatif à l'exécution de la présente convention, ces dernières s'engagent à chercher une résolution amiable du litige, préalablement à toute saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui serait alors seul compétent à en connaître.

## ARTICLE 7 : DATE D'EFFET

La présente convention prend effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

CHAUMONT, le

**(nom collectivité),**

Le Président du conseil  
général,

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 mai 2013

Direction de l'Education et des Bâtiments

**service administration, comptabilité, marchés**

**N° 2013.05.39**

**OBJET :**

**Construction des centres d'exploitation de  
Montigny-le-Roi, Prauthoy et Doulevant-le-Château  
Approbation du programme technique détaillé  
Lancement de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Philippe BOSSOIS à M. Antoine ALLEMEERSCH  
Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON

**Absents excusés et non représentés :**

M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3215-1,

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 22, 24, 38, 70 et 74 II,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 inscrivant des crédits de paiement à hauteur de 3 000 000 € pour le plan de modernisation des centres d'exploitation,

VU l'avis favorable émis par la IIIe commission le 24 avril 2013,

VU l'avis favorable émis par la VIe commission le 6 mai 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 29 voix Pour**

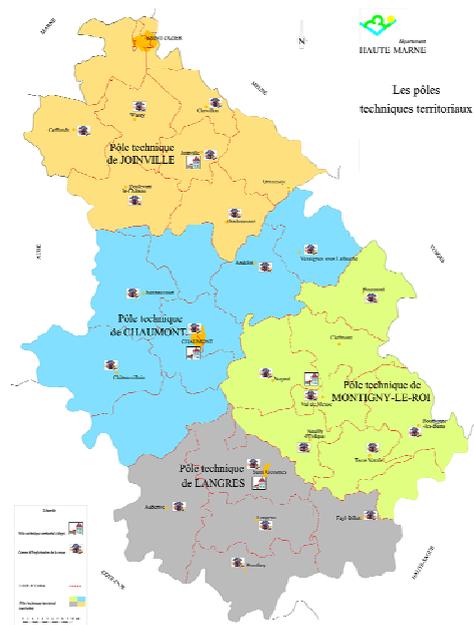
**DECIDE**

- d'adopter le programme général de l'opération de construction des centres d'exploitation et des centres pôles, incluant notamment ceux de Montigny-le-Roi, Prauthoy et Doulevant-le-Château,
- de lancer un concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse sur ces bases en application des dispositions des articles 38, 70 et 74 II du code des marchés publics,
- de constituer le jury de concours de maîtrise d'œuvre comme suit :
  - avec voix délibérative :
    - Monsieur le Président du conseil général ou son représentant, Monsieur Thierry DELONG
  - Cinq titulaires :
    - Monsieur Patrick BERTHELON
    - Madame Marcelle FONTAINE
    - Monsieur Jean-Marc FÈVRE
    - Monsieur Jean-Michel RABIET
    - Monsieur Jean LIPP
  - Cinq suppléants :
    - Madame Yvette ROSSIGNEUX
    - Monsieur Paul FLAMERION
    - Monsieur Jean SCHWAB
    - Monsieur Jean-François GUÉNIOT
    - Monsieur Jacques LABARRE
  - deux personnalités dont la présence présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, le directeur de l'éducation et des bâtiments et le directeur des infrastructures et des transports du conseil général,
  - au moins un tiers de maîtres d'œuvre qu'il appartiendra à Monsieur le Président du conseil général de désigner par voie d'arrêté.
  - avec voix consultative :
    - Madame le payeur départemental,

- Monsieur le chef de service de la concurrence, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs.
- de fixer à trois le nombre de candidats qui pourront être admis à concourir ;
- de fixer le montant maximal de l'indemnité qui pourra être versée à chacun des candidats admis à présenter une esquisse à la somme de 24 000 € HT par équipe, soit un total de 72 000 € HT. Cette indemnité pourra être réduite si les prestations présentées sont jugées insuffisantes par le jury. Elle constituera par ailleurs une avance sur honoraires pour le candidat où le groupement lauréat.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 mai 2013</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

# Centres d'exploitation



Jp Massonnet  
&  
F Grammaire



Programmation & Economie

## **PROGRAMME GENERAL**

Edition 6 du 16-04-13

## **Introduction**

Avec l'achèvement de l'Acte II de la Décentralisation, le Conseil Général de la Haute Marne projette le Plan de Modernisation des Centres d'exploitation routiers du Département.

Le présent document a pour objet d'exprimer les souhaits du Maître d'Ouvrage pour la construction des centres routiers, en termes : de fonctionnalité, de conception, de qualité, d'adaptabilité et en matière de performances au regard de la sécurité, la sûreté et la maintenance.

Il a aussi pour objectif de répondre aux questions suscitées par la réflexion des concepteurs.

Il forme avec l'étude de faisabilité et les annexes l'ensemble des documents de programmation.

L'étude de faisabilité fixe la nature des travaux et l'enveloppe financière propre à chaque centre.

Les annexes comprennent tous les documents d'informations sur le site retenu pour chaque centre : plan géomètre, étude de sol, relevé topographique, extrait du POS ou PLU concerné.

## Présentation de la Maîtrise d'Ouvrage



*Le Maître d'Ouvrage*  
**Conseil Général de la Haute-Marne**  
1, rue du Commandant Hugueny  
52 000 CHAUMONT

tel : 03 25 32 88 88

## Présentation du document

Le présent document expose dans l'ordre :

- La Maîtrise d'Ouvrage
- Le projet
- L'organisation fonctionnelle générale
- Les caractéristiques dimensionnelles et fonctionnelles des locaux
- Les aménagements extérieurs
- Les spécifications techniques particulières des locaux
- Les spécifications techniques générales
- Les conditions d'exploitation
- Les conditions de maintenance
- Les contraintes de conception & réalisation
- L'aspect architectural
- L'historique du document.

*Enfin, à la fin du document, une table des matières...*



## Le projet

Le Plan de Modernisation des Centres Routiers a fait l'objet d'une étude sur la future organisation fonctionnelle et structurelle liée au développement de l'exploitation des routes départementales.

Cette étude a permis de définir le nombre de Centres nécessaires (16 Centres) et leur caractéristique fonctionnelle et dimensionnelle (2 types de Centre).

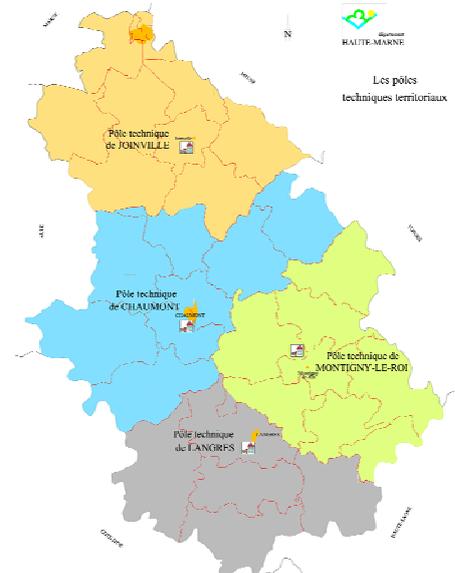
- Le Centre d'exploitation
- Le Centre pôle

Centre d'exploitation			
Personnel		Equipements	
DESIGNATION	Qté	DESIGNATION	Qté
Encadrement	2	PL	3
Agents	10	Tracteur	2
		Fourgon	3
		VL	2

Centre pôle			
Personnel		Equipements	
DESIGNATION	Qté	DESIGNATION	Qté
Encadrement	2	PL	4
Agents	13	Tracteur	3
		Fourgon	3
		VL	4

Le Centre d'exploitation routier est placé sous la tutelle du Pôle Territorial.

Le Département est composé de 4 Pôles Territoriaux : **Joinville / Chaumont / Langres / Montigny le Roi**



## **Le Centre d'Exploitation routier**

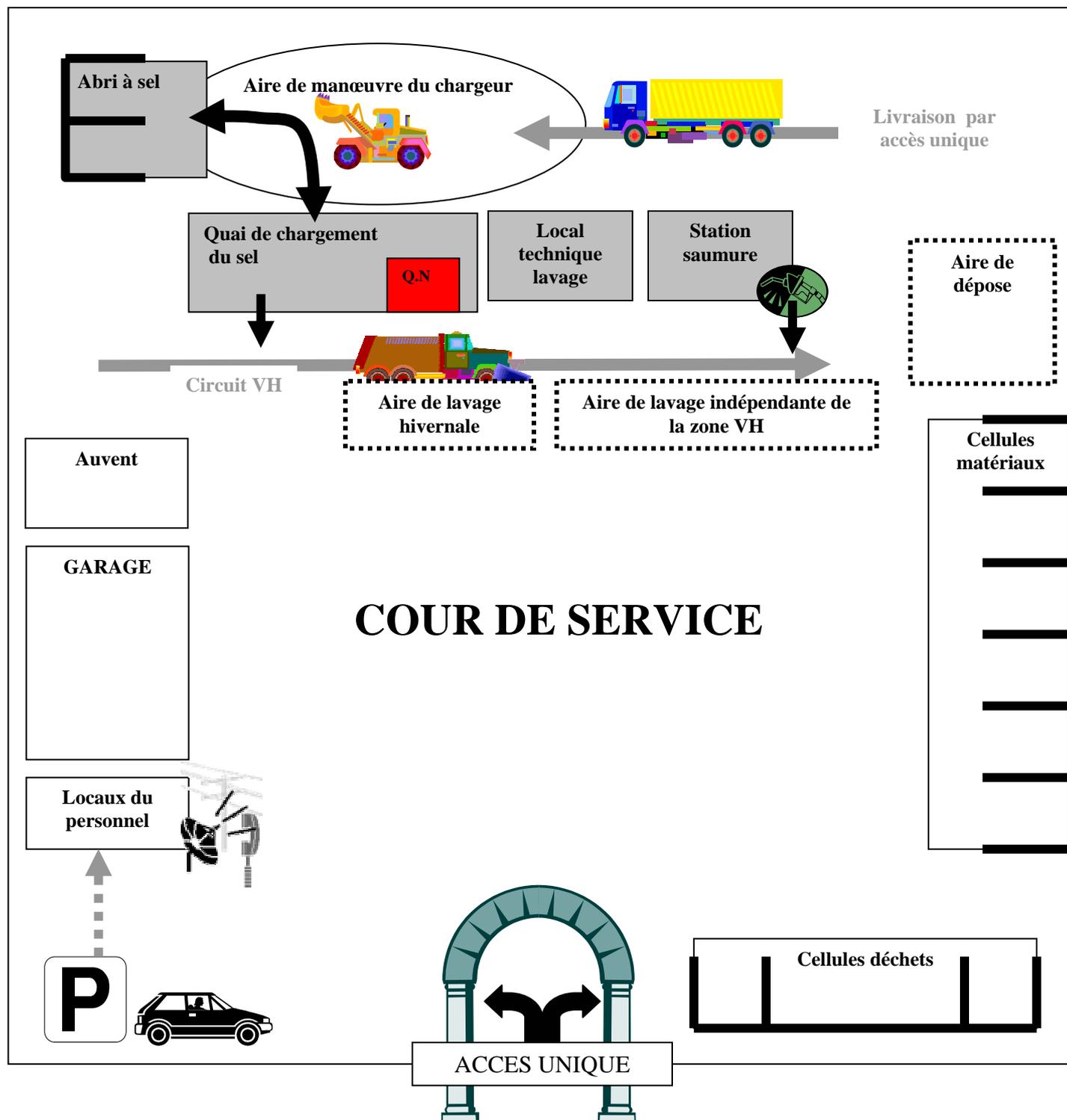
Le Centre d'exploitation routier est le lieu où les hommes et le matériel alloué à l'entretien et l'intervention sur les routes, sont cantonnés.

Le centre d'exploitation est composé de plusieurs entités fonctionnelles :

- ❑ Le bâtiment principal (*locaux personnels, garage véhicules, auvent matériels*)
- ❑ La zone VH (*viabilité hivernale*)
- ❑ Les zones de stockage (*matériaux & déchets*)
- ❑ Les aménagements extérieurs

Programme Général

Organisation fonctionnelle générale du site & relations extérieures



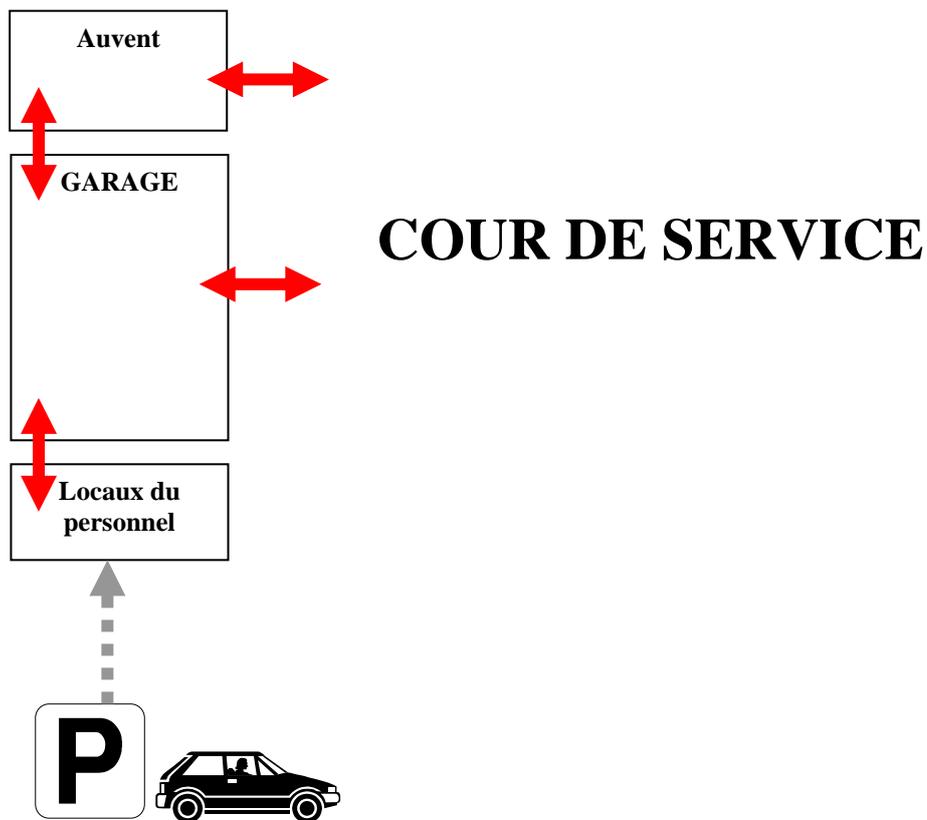
Dans cette organisation, les infrastructures sont implantées en périphérie du site. Ce dernier sera entièrement clos et relié à l'extérieur par un accès unique à commande d'ouverture électrique. Le site est relié au Pôle Territorial par antenne radio. Cette organisation est applicable aux **Centre d'exploitation** et **Centre pôle**.

## Le bâtiment principal

Le bâtiment principal est composé de 3 zones :

- ❑ Les locaux du personnel
- ❑ Le garage
- ❑ L'auvent

### **Organisation fonctionnelle générale du bâti**

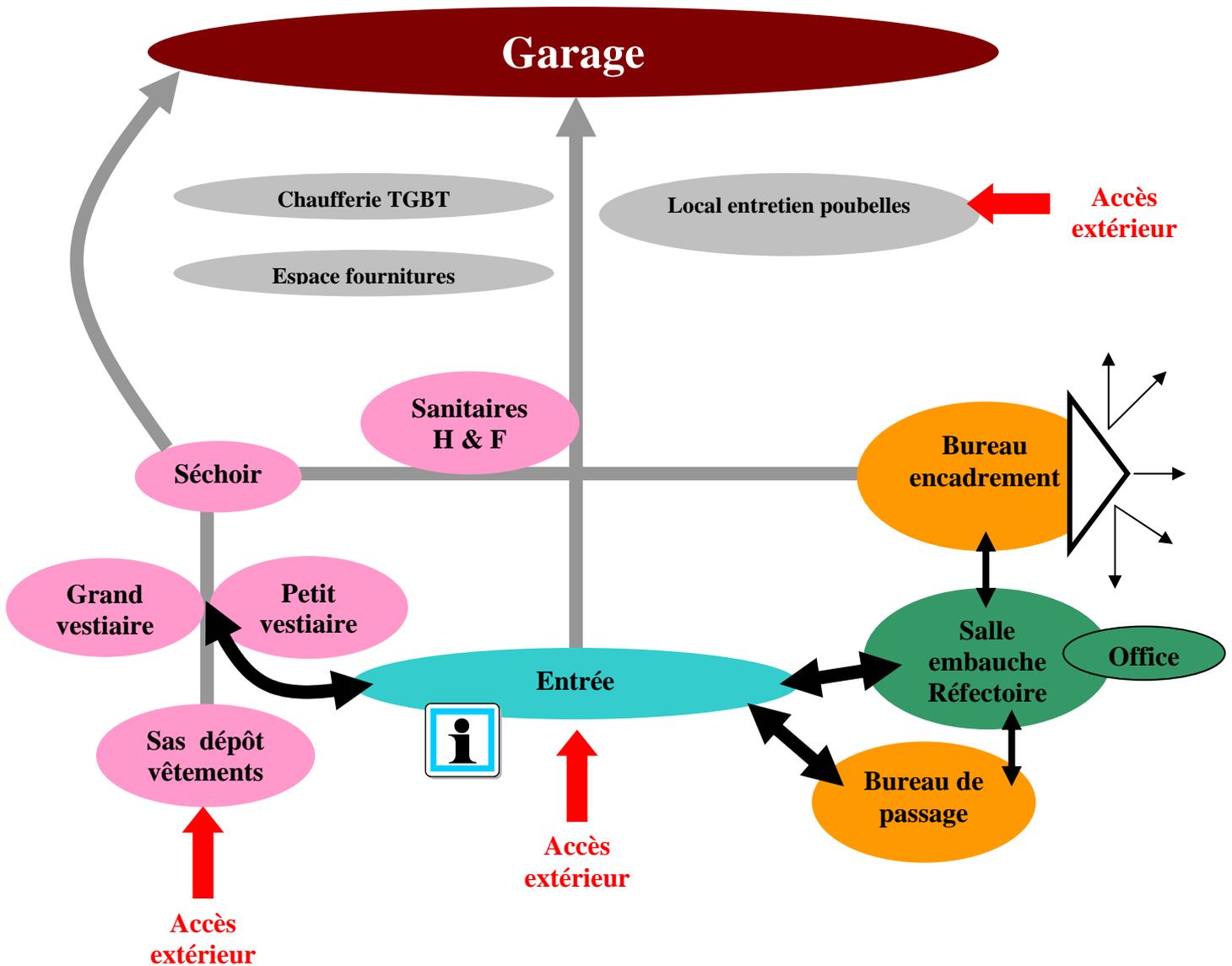


### *Principes généraux*

Cette organisation est applicable aux **Centre d'exploitation** et **Centre pôle**.  
Les 3 zones du bâtiment communiquent entre elles.  
Les locaux du personnel sont directement accessibles depuis l'aire de stationnement.  
Le garage et l'auvent sont en relation directe avec la cour de service.

## Le Centre d'exploitation

### Les locaux du personnel



### Principes généraux

La zone vestiaires est directement accessible depuis le hall d'accueil.

La salle d'embauche est directement accessible depuis le hall d'accueil.

Le complexe sanitaire se situe au carrefour des zones de vestiaires, bureaux, réfectoire, garage.

Le bureau de l'encadrement du centre possède une liaison visuelle sur l'ensemble du site.

Le séchoir est en liaison directe avec le garage.

*Caractéristiques fonctionnelles & dimensionnelles*

TABLEAU DES SURFACES

Centre d'exploitation			
DESIGNATION	S u m <sup>2</sup>	Qté	S t m <sup>2</sup>
Entrée	10	1	10
Salle d'embauche & réfectoire	40	1	40
Office	10	1	10
Bureau encadrement	20	1	20
Bureau de passage	12	1	12
Espace fournitures	5	1	5
Séchoir	15	1	15
Dépôt portant du linge	5	1	5
Grand Vestiaire	25	1	25
Petit Vestiaire	13	1	13
Local TGBT - chaufferie	5	1	5
Local entretien & poubelle	10	1	10
Sanitaires H & F	15	1	15
<b>Sous Total SU</b>			<b>200</b>
Circulations	200	24%	48
<b>TOTAL SDO</b>			<b>248</b>

*L'entrée et les circulations*

L'entrée et les circulations desservent directement la zone vestiaires, la salle d'embauche, le bureau de passage et le bureau de l'encadrement.

*Les bureaux*

Le bureau de l'encadrement du centre, le bureau de passage sont en liaison directe avec la salle d'embauche.

Le bureau de l'encadrement est en liaison visuelle avec l'ensemble du site.

*Programme Général*

***Le grand vestiaire***

Le grand vestiaire permet de recevoir l'ensemble du personnel ;

La conception d'un vestiaire comprend 2 parties :

- ❑ La partie vestiaire est équipée d'armoires à rangement des effets personnels avec banc.
- ❑ La partie hygiène est équipée de 2 cabines de douche et d'un espace avec plan vasque alimentée en eau mitigée sur robinetterie à débit temporisé. Sèche mains électriques et portes serviettes papiers.

Chaque vestiaire disposera du nombre d'armoires correspondant au nombre d'agents.

Les armoires font environ 80 cm de long pour 60 cm de profondeur et 2,20 m de hauteur.

Elles sont pourvues de banc et compartimentées pour séparer les effets personnels des vêtements de travail.

Le nombre de vasque est déterminé en fonction du ratio suivant : 1 vasque pour 4 agents.

***Le petit vestiaire***

Le petit vestiaire permettant de recevoir la moitié de l'effectif.

La conception d'un vestiaire comprend 2 parties :

- ❑ La partie vestiaire est équipée d'armoires à rangement des effets personnels avec banc.
- ❑ La partie hygiène est équipée d'une cabine de douche et d'un espace avec plan vasque alimentée en eau mitigée sur robinetterie à débit temporisé. Sèche mains électriques et portes serviettes papiers.

Chaque vestiaire disposera du nombre d'armoires correspondant au nombre d'agents.

Les armoires font environ 80 cm de long pour 60 cm de profondeur et 2,20 m de hauteur.

Elles sont pourvues de banc et compartimentées pour séparer les effets personnels des vêtements de travail.

Le nombre de vasque est déterminé en fonction du ratio suivant : 1 vasque pour 4 agents.

***Les sanitaires***

Le complexe sanitaire comprend : 1 compartiment hommes et 1 femmes

Chaque compartiment comprend un sas équipé d'un plan vasque + miroir + sèche main, d'un cabinet d'aisance + 2 urinoirs dans le compartiment des hommes.

Pour chaque cabinet d'aisance :

- ❑ 1 cuvette avec abattant
- ❑ 1 distributeur de papier hygiénique
- ❑ 1 container de déchets

Le complexe sanitaire se situe au carrefour des zones de vestiaires, bureaux, réfectoire, garage.

***Le sas dépôt vêtements***

Ce local est utilisé pour le dépôt du portant des vêtements des agents destiné au service de nettoyage externe. A ce titre, il possède un accès direct de l'extérieur pour l'entreprise chargée du service et une liaison condamnable avec le centre.

Après hiérarchisation de l'organigramme des clés, l'entreprise pourra accéder au portant sans pouvoir pénétrer plus avant dans le centre.

*Programme Général*

**La salle d'embauche & réfectoire**

Cette salle sera compartimentée en 2 espaces :

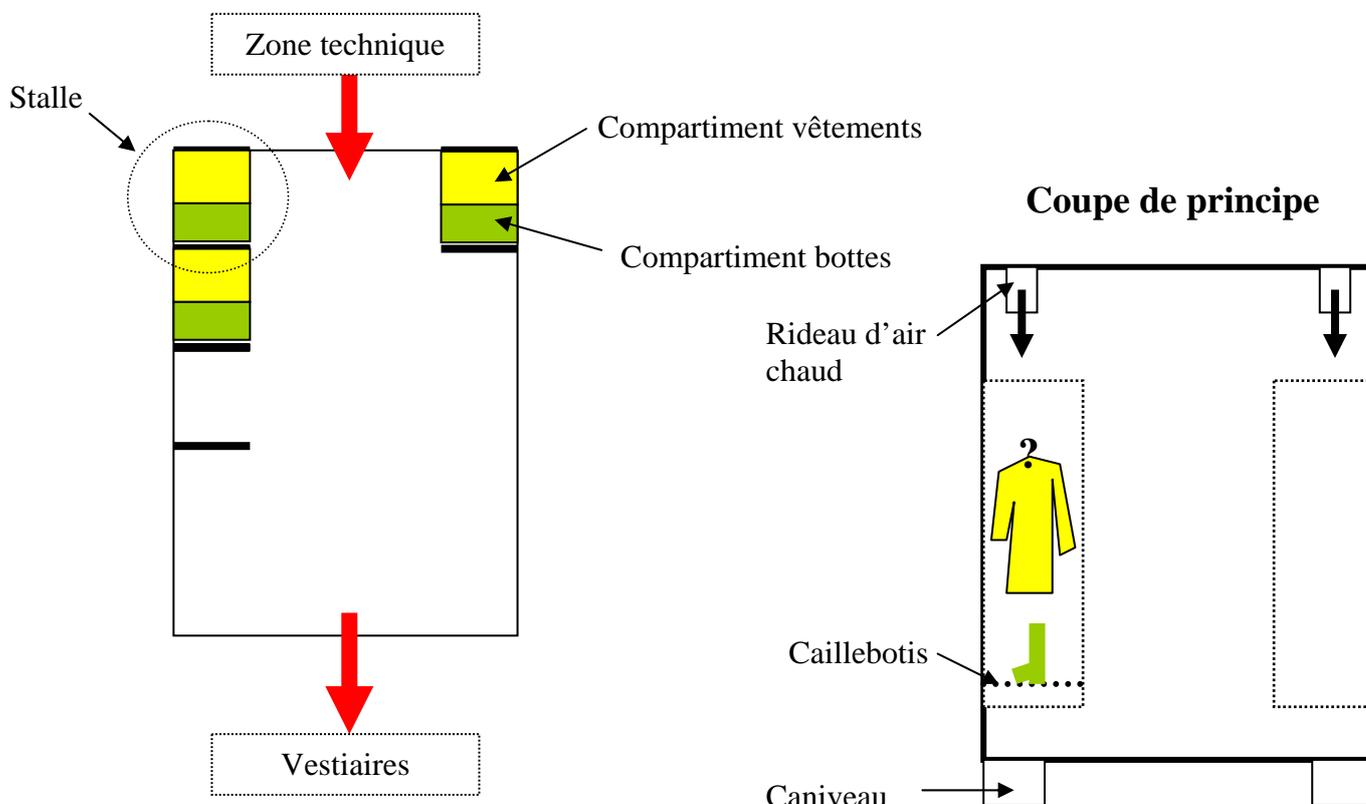
- ❑ **La grande salle** (40 m<sup>2</sup>) polyvalente aux fonctions de salle d'embauche, salle de réunion, réfectoire. La convivialité de cet espace est primordiale. Un système de claustras permettra d'aménager des espaces repas / repos.
- ❑ **L'office**, (10 m<sup>2</sup>) ouvert sur la salle est équipé : d'un évier double sur meuble bas, de 2 réfrigérateurs avec système de boîte séparative pour chaque agent, un meuble pour le rangement de la vaisselle, 1 plaque vitro céramique + une hotte. L'espace devra permettre de recevoir : une bouilloire, deux cafetières, 2 micro-ondes.  
Un espace sera aménagé pour la prise de repas pour 5 personnes (tables et chaises hautes).

**L'espace fournitures**

C'est le dépôt prévu pour stocker des objets divers (papier imprimante, papier toilettes, produits d'entretien...), l'armoire de brassage informatique et l'autocommutateur.

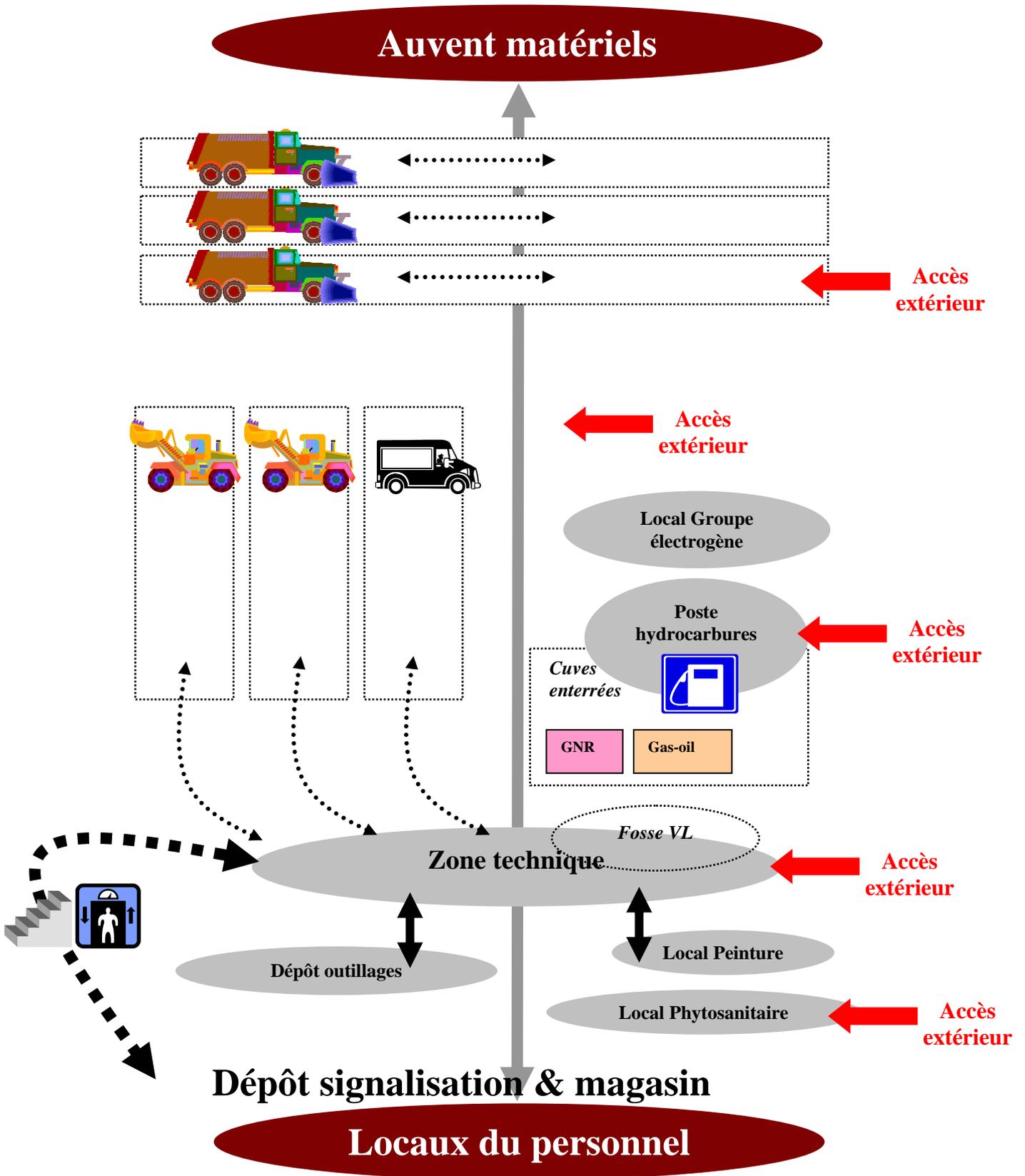
**Le séchoir**

Cet espace est réservé au remisage des vêtements de pluie et bottes. Il est pourvu de 12 stalles comprenant 2 compartiments (bottes / vêtements).



Programme Général

Garage & Auvent du centre d'exploitation



**Caractéristiques fonctionnelles & dimensionnelles**

TABLEAU DES SURFACES

Centre d'exploitation (matériel 40 x 15)			
DESIGNATION	S u m <sup>2</sup>	Qté	S t m <sup>2</sup>
Garage camions 4 x 15 (3 emplacements)	180	1	180
Garage tracteurs & fourgon (3 emplacements)	150	1	150
Dépôt outillages	50	1	50
Dépôt signalisation	280	1	280
Magasin	20	1	20
Zone technique	150	1	150
Local peinture produits dangereux	8	1	8
Local hydrocarbures	10	1	10
Local groupe électrogène	7	1	7
Local phytosanitaires	4	1	4
Local poste de lavage	5	1	5
<b>Sous Total</b>			<b>864</b>
Circulations	864	4%	35
<b>TOTAL SDO</b>			<b>899</b>
Auvent 22 x 15	330	1	330

**Le dépôt signalisation**

Situé en étage au dessus des locaux du personnel, il est relié à la zone technique par un escalier et une plate forme élévatrice permettant la manutention des panneaux.

**Le magasin**

Situé en étage au dessus des locaux du personnel, il devra être fermé à clé.

**La zone technique**

C'est le lieu principal du garage, on y effectue tous les travaux d'entretien courant sur les véhicules (mise en œuvre d'une fosse VL) ; les travaux d'assemblage de panneaux (espace soudure avec ventilation appropriée) ; les travaux d'entretien des petits équipements sur établi (débroussailleuses, tronçonneuses, etc.).

Il est pourvu d'un accès par porte sectionnelle d'un passage libre de 6,5 m de large par 5 m de haut.

Il est en liaison directe avec tous les dépôts (outillages, peinture, phytosanitaires, poste de distribution des carburants, local groupe électrogène).

Il est relié au dépôt signalisation par un escalier et plate forme élévatrice.

Un espace de rangement composé de stalles permettant le rangement de l'outillage manuel personnel des agents sera aménagé sur un mur.

*Programme Général*

Le centre sera muni d'un lave bottes, placé de préférence dans une niche avec 2 auges lave mains et siphon de sol à panier près de l'accès aux locaux du personnel.

***La zone Garage***

Cet espace doit permettre le remisage des véhicules suivants :

- ❑ 3 camions avec saleuse et lame (empattement : Long 13 m, larg 4 m, Haut 4 m)
- ❑ 2 tracteurs avec équipements (empattement : Long 9 m, larg 4 m, Haut 4 m)
- ❑ 1 Fourgon (empattement : Long 6 m, larg 3 m, Haut 3,5 m)

Toute solution permettant de limiter le nombre de portes sectionnelles sera examinée avec attention.

***Le dépôt peinture & phytosanitaire***

Ces dépôts sont compartimentés en 2 espaces pourvus d'étagères sur bac de rétention. Ils sont condamnables avec barre anti panique intérieure (120 x 204), pourvus de ventilation naturelle haute et basse, maintenus hors gel. Le local phytosanitaire sera relié uniquement à l'extérieur.

***Le local hydrocarbures***

Ce local est affecté au rangement des pistolets de distribution des carburants et au stockage des mélanges en jerricans, des huiles et des huiles usagées. Il possède un accès direct de l'extérieur pour l'alimentation des véhicules et un accès direct sur la zone technique. Sur la partie extérieure, il sera prévu une trappe d'accès condamnable ouvrant sur une niche ou seront accessibles les attentes d'alimentation des cuves enterrées. Les cuves d'une capacité de 3000 litres chacune sont réservées au GNR, gas-oil. Le local est équipé d'une console permettant la tenue du carnet de débit. Il est équipé d'un bac de rétention sous le stockage des jerricans.

***Le local groupe électrogène***

Ce local est affecté au groupe électrogène permettant de secourir, pour les pannes d'alimentation supérieures à 5 minutes :

- ❑ L'ouverture des portes sectionnelles
- ❑ Le fonctionnement de l'éclairage et du chauffage ;
- ❑ Le fonctionnement des moyens de communication (ordinateurs, téléphones, liaison radio).
- ❑ L'ouverture du portail d'accès au centre.

***Le dépôt outillages***

Ce local est affecté au rangement des outillages portatifs et pièces de rechanges, visseries, etc. Il possède un accès direct condamnable sur la zone technique.

*Programme Général*

***L'auvent***

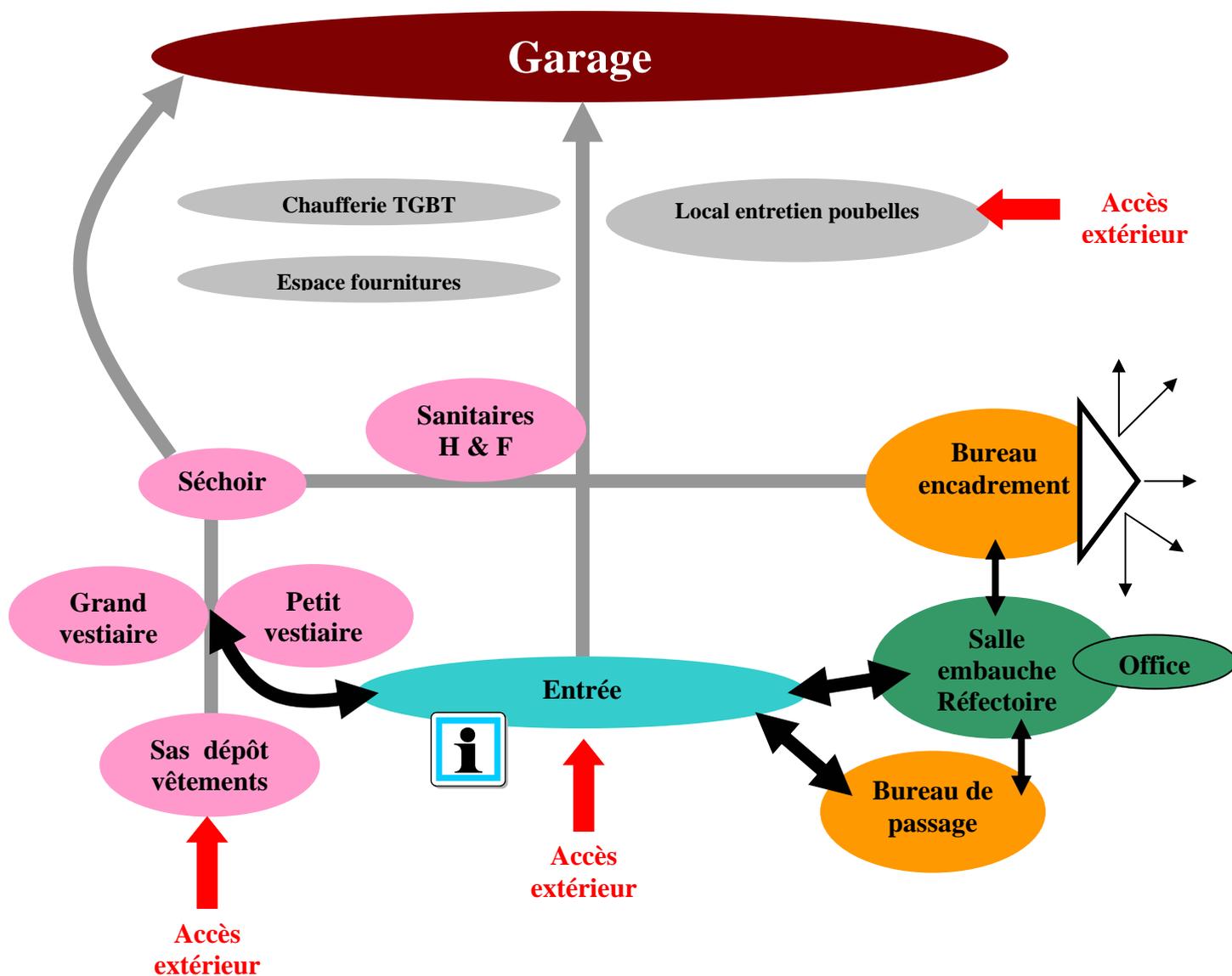
Un auvent sera édifié en continuité du garage. Dans un souci d'extension future du garage, l'auvent sera de constitution identique (ferme et entraxe).  
L'auvent est protégé sur 3 cotés, 1 face est entièrement ouverte sur la cour de service.

Le matériel stocké :

- ❑ 1 balayeuse
- ❑ 3 VLU
- ❑ de la signalisation plastique temporaire e( K 16, balises, ....) : 30 m2
- ❑ barrières de dégel ( 20 m2)
- ❑ 1 godet
- ❑ 2 remorques
- ❑ *en période hivernale* ( 2 débroussailleuses, 2 rotofaucheuses)
- ❑ *en période estivale* ( 2 ou 3 saleuses, 2 ou 3 lames de déneigement) 1 curette à saignées, un mini lamier, une fourche à branches et une benne ampiroll.
- ❑ Une zone fermée par une clôture rigide et un portillon (ht : 2 m), d'une surface de 30 m<sup>2</sup> (1/2 travée permet de stocker la signalisation temporaire couramment utilisée par les équipes.

## Le Centre pôle

### Les locaux du personnel



### Principes généraux

La zone vestiaires est directement accessible depuis le hall d'accueil.  
La salle d'embauche est directement accessible depuis le hall d'accueil.  
Le complexe sanitaire se situe au carrefour des zones de vestiaires, bureaux, réfectoire, garage.  
Le bureau de l'encadrement du centre possède une liaison visuelle sur l'ensemble du site.  
Le séchoir est en liaison directe avec le garage.

*Programme Général*

***Caractéristiques fonctionnelles & dimensionnelles***

TABLEAU DES SURFACES

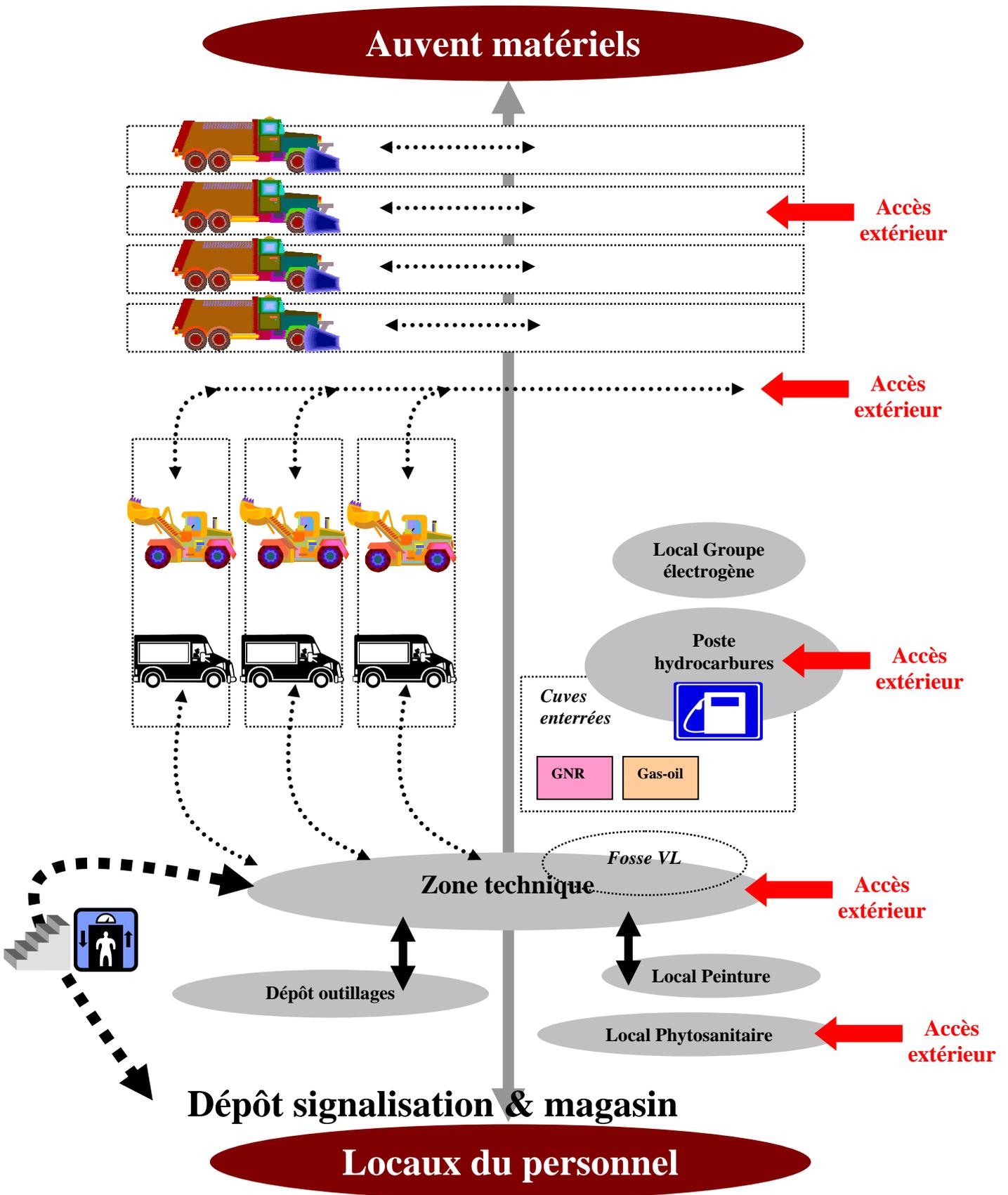
Centre pôle (personnel 21 x 15)			
DESIGNATION	S u m <sup>2</sup>	Qté	S t m <sup>2</sup>
Hall d'accueil	10	1	10
Salle d'embauche & réfectoire	40	1	40
Office	10	1	10
Bureau du chef de centre	20	1	20
Bureau de passage	12	1	12
Espace fournitures	5	1	5
Séchoir	18	1	18
Dépôt portant du linge	5	1	5
Grand Vestiaire	33	1	33
Petit Vestiaire	13	1	13
Local TGBT - chaufferie	5	1	5
Local entretien & poubelle	10	1	10
Sanitaires H & F	15	1	15
<b>Sous Total</b>			<b>196</b>
Circulations	196	24%	47
<b>TOTAL SDO</b>			<b>243</b>

***Les caractéristiques fonctionnelles***

Les caractéristiques fonctionnelles des locaux sont identiques à celles du centre d'exploitation.

Programme Général

Garage & Auvent du centre pôle



**Caractéristiques fonctionnelles & dimensionnelles**

TABLEAU DES SURFACES

Centre pôle (matériel 52 x 15)			
DESIGNATION	S u m <sup>2</sup>	Qté	S t m <sup>2</sup>
Garage camions 4 x 15 (4 emplacements)	240	1	240
Garage tracteurs & fourgon (3 emplacements)	210	1	210
Dépôt outillages	50	1	50
Dépôt signalisation	280	1	280
Magasin	20	1	20
Zone technique	150	1	150
Local peinture produits dangereux	8	1	8
Local poste de distribution hydrocarbures	7	1	7
Local groupe électrogène	7	1	7
Local phytosanitaires	8	1	8
Local poste de lavage	5	1	5
<b>Sous Total</b>			<b>985</b>
Circulations	985	10%	99
<b>TOTAL SDO</b>			<b>1084</b>
Auvent 24 x 15	360	1	360

***Le dépôt signalisation***

Situé en étage au dessus des locaux du personnel, il est relié à la zone technique par un escalier et une plate forme élévatrice permettant la manutention des panneaux.

***Le magasin***

Situé en étage au dessus des locaux du personnel, il devra être fermé à clé.

***La zone technique***

C'est le lieu principal du garage, on y effectue tous les travaux d'entretien courant sur les véhicules (mise en œuvre d'une fosse VL) ; les travaux d'assemblage de panneaux (espace soudure avec ventilation appropriée) ; les travaux d'entretien des petits équipements sur établi (débroussailleuses, tronçonneuses, etc.).

Il est pourvu d'un accès par porte sectionnelle d'un passage libre de 6,5 m de large par 5 m de haut.

Il est en liaison directe avec tous les dépôts (outillages, peinture, phytosanitaires, poste de distribution des carburants, local groupe électrogène).

Il est relié au dépôt signalisation par un escalier et plate forme élévatrice.

Un espace de rangement composé de stalles permettant le rangement de l'outillage manuel personnel des agents sera aménagé sur un mur.

*Programme Général*

Le centre sera muni d'un lave bottes, placé de préférence dans une niche avec 2 auges laves mains et siphon de sol à panier près de l'accès aux locaux du personnel.

***La zone Garage***

Cet espace doit permettre le remisage des véhicules suivants :

- ❑ 4 camions avec saleuse et lame (empattement : Long 13 m, larg 4 m, Haut 4 m)
- ❑ 3 tracteurs avec équipements (empattement : Long 9 m, larg 4 m, Haut 4 m)
- ❑ 3 Fourgons (empattement : Long 6 m, larg 3 m, Haut 3,5 m)

Toute solution permettant de limiter le nombre de portes sectionnelles sera examinée avec attention.

***Le dépôt peinture & phytosanitaire***

Ces dépôts sont compartimentés en 2 espaces pourvus d'étagères sur bac de rétention. Ils sont condamnables avec barre anti panique intérieure (120 x 204), pourvus de ventilation naturelle haute et basse, maintenus hors gel. Le local phytosanitaire sera relié uniquement à l'extérieur.

***Le local hydrocarbures***

Ce local est affecté au rangement des pistolets de distribution des carburants et au stockage des mélanges en jerricans, des huiles et des huiles usagées. Il possède un accès direct de l'extérieur pour l'alimentation des véhicules et un accès direct sur la zone technique. Sur la partie extérieure, il sera prévu une trappe d'accès condamnable ouvrant sur une niche ou seront accessibles les attentes d'alimentation des cuves enterrées. Les cuves d'une capacité de 3000 litres chacune sont réservées au GNR, gas-oil. Le local est équipé d'une console permettant la tenue du carnet de débit. Il est équipé d'un bac de rétention sous le stockage des jerricans.

***Le local groupe électrogène***

Ce local est affecté au groupe électrogène permettant de secourir, pour les pannes d'alimentation supérieures à 5 minutes :

- ❑ L'ouverture des portes sectionnelles
- ❑ Le fonctionnement de l'éclairage et du chauffage ;
- ❑ Le fonctionnement des moyens de communication (ordinateurs, téléphones, liaison radio).
- ❑ L'ouverture du portail d'accès au centre.

***Le dépôt outillages***

Ce local est affecté au rangement des outillages portatifs et pièces de rechanges, visseries, etc. Il possède un accès direct condamnable sur la zone technique.

*Programme Général*

***L'auvent***

Un auvent sera édifié en continuité du garage. Dans un souci d'extension future du garage, l'auvent sera de constitution identique (ferme et entraxe).

L'auvent est protégé sur 3 cotés, 1 face est entièrement ouverte sur la cour de service.

Le matériel stocké :

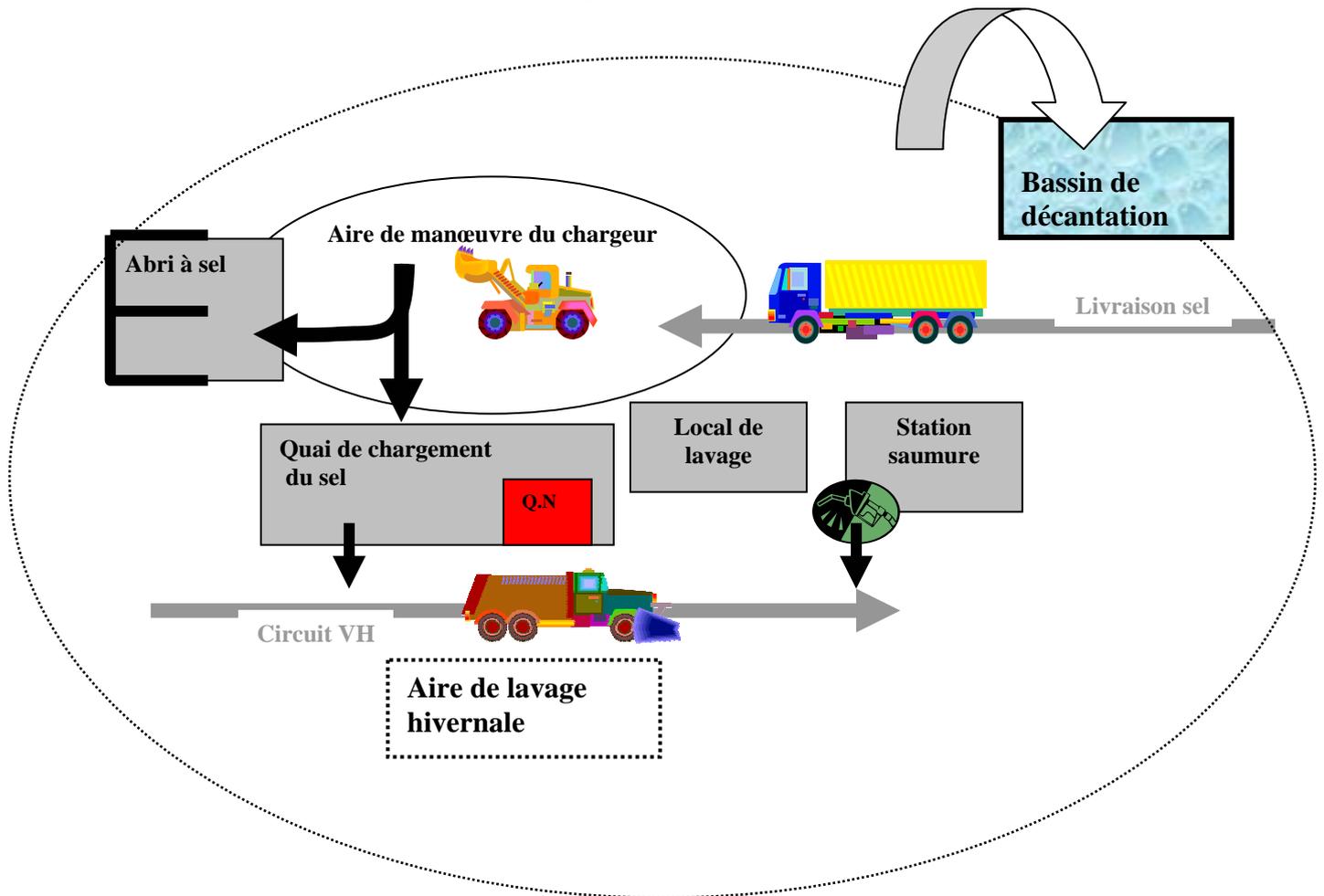
- ❑ 1 balayeuse
- ❑ 3 VLU
- ❑ de la signalisation plastique temporaire e( K 16, balises, ....) : 30 m2
- ❑ barrières de dégel ( 20 m2)
- ❑ 1 godet
- ❑ 2 remorques
- ❑ *en période hivernale* ( 2 débroussailleuses, 2 rotofaucheuses)
- ❑ *en période estivale* ( 2 ou 3 saleuses, 2 ou 3 lames de déneigement) 1 curette à saignées, un mini lamier, une fourche à branches et une benne ampiroll.
- ❑ Une zone fermée par une clôture rigide et un portillon (ht : 2 m), d'une surface de 30 m<sup>2</sup> (1/2 travée permet de stocker la signalisation temporaire couramment utilisée par les équipes.

## La zone viabilité hivernale

La viabilité hivernale concerne la zone allouée au chargement des saleuses avant son circuit.

Cette zone comprend :

- ❑ l'abri à sel
- ❑ le quai de chargement
- ❑ la station de saumure et / ou le stockage de saumure.



Cette zone doit permettre l'évolution du tracteur chargeur des saleuses ; la manœuvre du camion de livraison du sel (PL 38 T).

La procédure :

- ❑ 1<sup>er</sup> temps chargement de la saleuse via le quai
- ❑ 2<sup>ème</sup> temps remplissage de la saleuse avec la saumure.

La principale différence entre le **Centre d'exploitation** et le **Centre pôle** réside dans le dimensionnement de l'abri à sel :

- ❑ **Centre d'exploitation** capacité de stockage de 900 T répartis en 2 cellules de 7,5 m x 13 m
- ❑ **Centre pôle** capacité de stockage de 900 T répartis en 2 cellules de 7,5 m x 13 m

L'ensemble des eaux de ruissellement de cette zone sera collectée et transférée vers un bassin de décantation.

La zone est entièrement éclairée par mâts avec allumage par détection.

*Programme Général*

Le revêtement de la zone de viabilité hivernale :

- Aire de manœuvre tracteur et quai : béton
- Reste de la zone : enrobé

### **Abri à sel**

Les cellules au nombre de 2, seront réalisées en béton, elles ont une largeur de 7,5 m pour une profondeur de 13 m avec une hauteur des voiles béton de 4 m.

Les cellules doivent être éclairées.

La hauteur sous toiture des cellules permettra à 1 semi remorque de benner jusqu'au fond de la cellule. Dans le centre pôle, le sel destiné à la saumure (100 m<sup>3</sup>) sera stocké sous un abri adapté au voisinage de la station de saumure.

### **Quai de chargement**

2 utilités :

- Permettre au tracteur d'accéder visiblement au chargement des saleuses ; Haut 1,3 m (afin de diminuer l'emprise au sol du quai, il conviendra de répartir cette hauteur par rapport au niveau zéro de la cour en décaissant la zone de passage de la saleuse.)
- Permettre l'implantation d'un quai niveleur (commande électrique) pour le chargement d'équipements dans les camions (tondeuses, etc.)

Le quai de chargement devra être conçu de telle façon que le tracteur soit à plat lorsqu'il est en position de chargement (longueur plane minimale de 5 m).

### **La station saumure**

La saumure se compose d'eau et de sel fin, elle est stockée en cuve et délivrée dans les saleuses après chargement du sel. Les besoins d'alimentation concernent l'eau et l'électricité pour la pompe.

Il est rappelé au concepteur que l'ensemble est utilisé en période hivernale et doit donc être hors gel.

Le **centre d'exploitation** sera équipé uniquement d'une station de distribution de saumure.

#### **Caractéristiques de la station de distribution de la saumure du centre d'exploitation**

- stockage séparé constitué de 4 cuves de 5 m<sup>3</sup> chacune posées à plat (dim : L 3,3 m x l 1,7 m x h 1,5 m)
- posées sur une dalle béton
- alimentées en électricité pour les pompes.

Les cuves sont fournies et installées par le Conseil Général. Seule la dalle béton et l'alimentation électrique de la pompe doivent être prévues.

Le **centre pôle** sera équipé d'une station de production, stockage et distribution de saumure.

*Programme Général*

**Caractéristiques de la station de production de saumure dans un centre pôle**

Rôle de la station

- production de saumure pour le centre de Montigny-le-Roi
- production de saumure pour les trois autres centres d'exploitation (transport en régie par le pôle [citerne sur ampliroll] ou par semi-remorque)

Caractéristiques techniques

- station automatique avec surveillance hebdomadaire
- capacité de production de **8 000 litres / heure**
- structure inox
- dispositif de dépotage automatisé
- station avec zone de production abritée
- dispositif de nettoyage
- détecteur de niveau de sel
- affichage digital du taux de salinité
- mise hors gel pour l'eau de l'installation hydraulique intégrée
- fabrication en continue par courant ascendant dans une cuve de dissolution
- récupération de la saumure saturée à 26,5 % par une surverse
- dilution à 21 % de la saumure saturée dans une cuve tampon d'une capacité de 500 à 1000 Litres
- transvasement automatique de la saumure diluée de la cuve tampon vers la cuve de stockage
- arrêt de la fabrication par manque de sel ou niveau maximum de stockage
- redémarrage automatique après un remplissage en sel ou après le chargement d'une saleuse
- brassage temporisé du stockage
- chargement prioritaire sur la fabrication et le brassage avec chargement (par poussée) par pompe intégrée en station

Alimentation en eau et électricité

- prévoir une alimentation en eau de la station un débit de 10m<sup>3</sup> / heure
- prévoir une alimentation électrique en triphasé 380 V - 30 A



Exemple de station saumure avec cuve de stockage associée de 15 m<sup>3</sup>

*Programme Général*

**Caractéristiques du stockage de la saumure dans un centre pôle**

- stockage séparé constitué de trois cuves verticales de type silo de 15 m<sup>3</sup> chacune (**45 m<sup>3</sup> de stockage**)
- situé à côté de la station de production de saumure
- posées sur une dalle béton (30 x 5 m)



**Caractéristiques du stockage de sel pour la fabrication de la saumure**

- sel d'épandage marin (classe B) pour sa propreté
- stockage de sel sous abri facilement accessible pour livraison par camion semi remorque
- distinct du stockage de sel de déneigement
- capacité 100 t

**Accès à la station de production de saumure et au stockage de la saumure**

- accès suffisamment important
  - o tant pour le chargement de sel de la station avec tracto-chargeur
  - o que pour le chargement de saumure pour saleuses et camions de ravitaillement des centres d'exploitation



La station de production et de stockage de saumure dans un centre pôle sera réalisée sous maîtrise d'œuvre Conseil Général. Seule la dalle béton, support de ces installations (station de production et de stockage de saumure) devra être prévue.

*Programme Général*

### ***L'aire de lavage hivernale***

Cette aire est située dans la zone de viabilité hivernale afin de pouvoir collecter les eaux usées et les envoyer vers le bassin de décantation. L'alimentation en eau pour le laveur haute pression thermique se fera depuis le local poste de lavage.

### ***Le Bassin de décantation***

Afin de protéger l'environnement, les eaux de ruissellement de la zone seront collectées et transférées vers un bassin de décantation.

Sa capacité de stockage est d'environ 100 m<sup>3</sup> (à confirmer par une étude)

Son aire d'implantation sera clôturée avec un accès.

Le concepteur étudiera la possibilité d'utiliser l'eau pour alimenter la station de saumure.

Ce bassin doit être curable mécaniquement (pas de bâche, fond et rampe d'accès en béton).

### ***Le local poste de lavage***

Ce local abritera le laveur haute pression. Il est situé à proximité de l'aire de lavage hivernale et de l'aire de lavage estivale. Ce local abritera l'armoire de contrôle et de commande de la station de saumure. Ce local sera équipé d'une alimentation en eau froide destinée à alimenter le laveur haute pression.

## Les aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs sont identiques pour les **Centres d'exploitation & pôle**, hormis le nombre de places de stationnement.

Les aménagements extérieurs :

- La zone des cellules à matériaux, les cellules enrobés à froid et grave émulsion devront être protégées des intempéries
- La zone des cellules à déchets
- L'aire de dépose extérieure
- La cour de service
- La zone de lavage des véhicules
- L'accès
- La clôture

Centre pôle (espaces extérieurs)			
DESIGNATION	S u m <sup>2</sup>	Qté	S t m <sup>2</sup>
<b>Cellules matériaux 5 x 5</b>			
Cellule enrobés à froid	25	1	25
Cellule concassé 0/20	25	1	25
Cellule gravillon 4 x 6	25	1	25
Cellule gravillon 6 x 10	25	1	25
Cellule gravillon 10 x 14	25	1	25
Cellule grave émulsion	25	2	50
Cellule sable	25	1	25
Cellule granulat béton	25	1	25
<b>Sous Total</b>			<b>225</b>
<b>Cellules déchets 3 x 5</b>			
Aluminium	15	1	15
Fer	15	1	15
Plastiques routiers	15	1	15
Bois	15	1	15
Encombrants	15	1	15
Caoutchouc	15	1	15
Bidons	15	1	15
Cellule containers spécifiques	15	1	15
Aire de Dépôt extérieure	400	1	400
<b>Sous Total</b>			<b>520</b>
Circulations	745	50%	373
<b>Sous Total</b>			<b>1118</b>

### *L'éclairage extérieur*

Un éclairage extérieur avec allumage automatique par détection, sera implanté pour traiter l'ensemble de la cour de service ainsi que les abords de bâtiments.

*Programme Général*

***Les cellules matériaux et déchets***

Les matériaux et déchets seront stockés dans des cellules bétonnées (murs et sols). La plate forme de réception des cellules sera d'une surface supérieure (éviter le désaffleurement du au godet des tracteurs). Les cellules sont édifiées sur une hauteur de 2 m. Les dimensions sont :

- Matériaux : 5 m x 5 m
- Déchets : 3 m x 5 m

***La cour de service***

Elle constitue l'élément central du parc. Sa largeur ne devra être inférieure à 25 m. sa longueur correspond à celle du bâtiment. Cette surface est entièrement libre des autres besoins. Les eaux recueillies de la cour devront être débourbées et déshuilées.  
Revêtement : voirie lourde avec enrobés.

***L'aire de dépose extérieure***

Une surface de 400 m<sup>2</sup> (20 x 20) pour le centre d'exploitation et 900 m<sup>2</sup> (30 x 30) pour le centre pôle, sera matérialisée afin de permettre les livraisons importantes de matériaux à mettre en œuvre. Cette implantation ne doit pas empêcher l'accès aux cellules.  
Cette aire peut se confondre avec la zone de viabilité hivernale, pas d'utilisation simultanée.

***La zone de lavage des véhicules***

Zone bétonnée rectangulaire forme pointe de diamant avec avaloir central. Ses dimensions permettent de recevoir le camion équipé (15 m x 4,5 m).  
Elle est située face au local poste de lavage du laveur haute pression.  
Les eaux seront débourbées et déshuilées avant rejet.

***La clôture***

Elle est constituée d'éléments rigides protégés contre la corrosion et édifiée sur une hauteur de 2 m. Elle sera posée sur un muret en béton.

***L'accès***

La porte d'accès principal doit permettre un passage libre de 6 m minimum pour une hauteur de grille de 2 m. Sa constitution métallique doit être particulièrement robuste. Sa commande d'ouverture est électrique et secourue en cas de panne. A coté il sera implanté un portail de 1,2 m pour le passage piéton (condamnable). L'espace devant le portail fermé devra permettre à 1 véhicule léger de stationner avant l'ouverture sans créer de gêne pour la circulation.  
L'accès se fait par télécommande et digicode.

***L'aire de stationnement***

Centre d'exploitation : 14 places  
Centre pôle : 17 places.

*Programme Général*

***Le garage vélos***

A proximité de l'aire de stationnement, il sera implanté un abri à deux roues pour une contenance de 5 cycles.